





**Bilan du garant**  
Concertation Préalable  
Site Tour Eiffel : découvrir,  
approcher, visiter

5 juin – 13 juillet 2019

# Bilan du garant

## Concertation Préalable

### Site Tour Eiffel : découvrir, approcher, visiter

5 juin – 13 juillet 2019

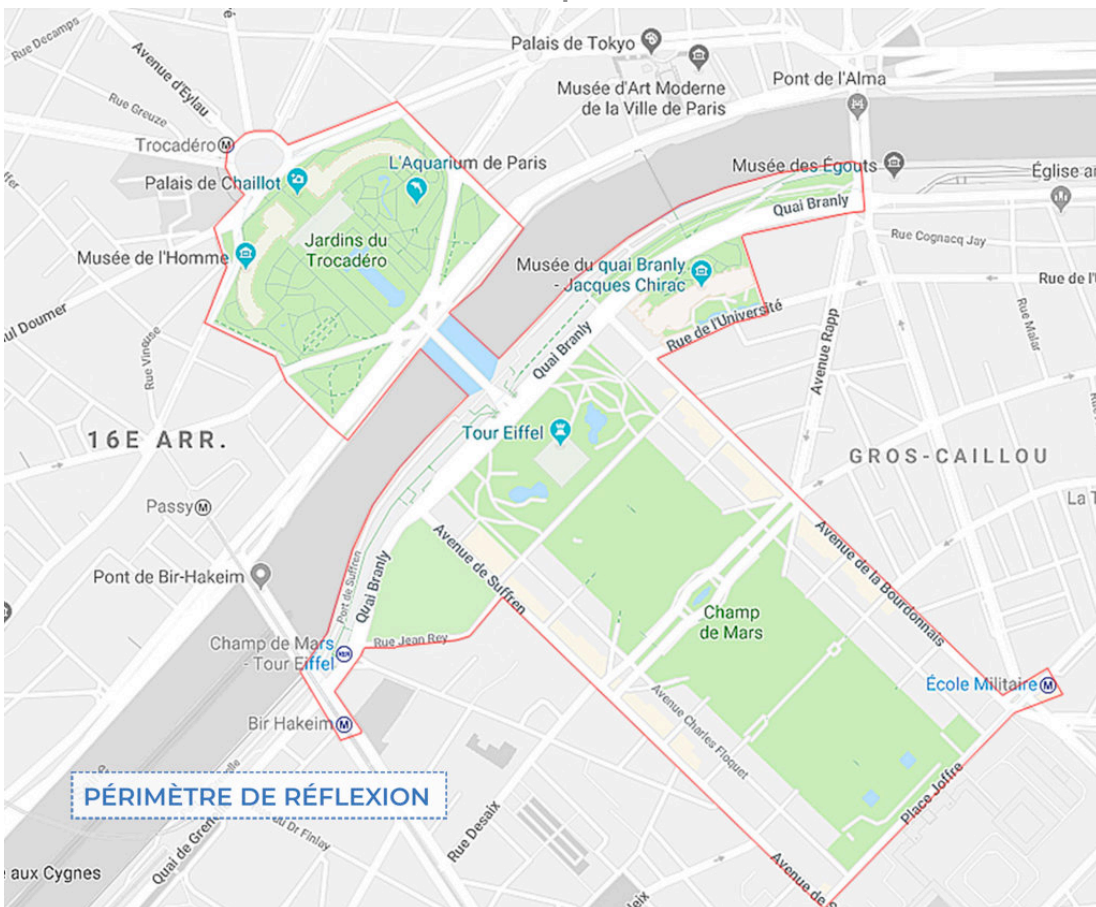
## SOMMAIRE

FICHE D'IDENTITÉ DU PROJET .....	4
CHIFFRES CLÉS DE LA CONCERTATION.....	6
CONTEXTE et description DU PROJET.....	7
Un site symbolique et contraint.....	8
Le projet sélectionné : OnE : Continuité, Unité, Diversité.....	8
ENJEUX, DISPOSITIFS et GARANTIE DE LA CONCERTATION.....	9
Les enjeux de la concertation .....	9
Dispositif de concertation .....	11
Garantie de la concertation .....	12
ORGANISATION ET DÉROULEMENT DE LA CONCERTATION .....	13
Organisation et déroulement des deux réunions publiques .....	13
Organisation et déroulement des trois ateliers participatifs.....	14
Organisation et déroulement des autres composantes de la concertation.....	15
Remarques sur les documents d'information en support de la concertation .....	16
RÉSULTATS DE LA CONCERTATION.....	17
Synthèse des observations et propositions émergées pendant la concertation .....	17
Évolution du projet résultant de la concertation (le cas échéant).....	18
AVIS DU GARANT SUR LE DÉROULÉ DE LA CONCERTATION .....	18
RECOMMANDATION(S) AU MAÎTRE D'OUVRAGE SUR LES MODALITÉS D'INFORMATION ET DE PARTICIPATION DU PUBLIC À METTRE EN ŒUVRE JUSQU'À L'ENQUÊTE PUBLIQUE (LE CAS ÉCHÉANT).....	20
LISTE DES ANNEXES (documents préparés par l'Agence Ville-ouverte).....	21

# FICHE D'IDENTITÉ DU PROJET

- **MAÎTRE D'OUVRAGE** : Mairie de Paris
- **CONTEXTE** : Les abords de la Tour Eiffel accueillent chaque année entre vingt et trente millions de visiteurs. Cette fréquentation importante s'effectue actuellement dans des conditions peu satisfaisantes, pour les visiteurs comme les riverains et entraîne des dégradations diverses, l'ensemble contribuant à une faible valorisation du site et de son potentiel récréatif et paysager. La Mairie de Paris a lancé un appel à projets pour améliorer la qualité paysagère et touristique d'un site dont le périmètre de plus de 50 ha chevauche les 7ème, 15ème et 16ème arrondissements, entre le Trocadéro, le parvis de la Tour Eiffel, le Champ de Mars et l'Ecole Militaire, et, le long de la Seine entre le Pont de l'Alma et le Pont Bir-Hakeim. A l'issue d'une procédure de dialogue compétitif lancée en mai 2018, le projet a été sélectionné et annoncé le 21 mai 2019.
- **CARTE DU PROJET, PLAN DE SITUATION** :

Périmètre de réflexion et d'études de l'opération Site Tour Eiffel



Concertation Site Tour Eiffel – Bilan du Garant (C. GARRETA)



## ● OBJECTIFS :

Les objectifs du projet sont :

- améliorer l'expérience de visite, des usages pour les riverains et Parisiens, et leur confort
- offrir un nouvel espace de promenade et de détente pour les Parisiens comme pour les visiteurs, et redonne vie aux jardins du Trocadéro et du Champ de Mars
- diminuer les surfaces imperméables et asphaltées et donner plus de place aux piétons et au végétal.

## ● CARACTÉRISTIQUES :

Le projet a plusieurs caractéristiques, qui sont :

- la dimension emblématique et touristique de la Tour Eiffel, et de ses abords, qui conduit à un niveau de fréquentation particulièrement élevé autour du monument, avec l'ensemble des conséquences en termes d'accès et de transports, de commerces licites et illicites, de sécurité, de dégradations diverses et de besoins en structures d'accueil
- un haut niveau de contraintes sécuritaires et réglementaires
- l'organisation sur le périmètre de réflexion du projet (partie sud du Champ de Mars) d'épreuves des Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) de 2024 et l'implantation du Grand Palais éphémère de 2020 à 2024 de sorte que le projet soumis à la concertation ne concerne pas tout le périmètre proposé initialement à la réflexion.

A noter que le fondement juridique de la concertation préalable concerne la compatibilité du projet au regard du PLU de Paris (article L. 121-15-1 et suivants du code de l'environnement). En pratique, la concertation a été l'occasion d'évoquer le projet dans ses différentes composantes, sans se limiter à ses seules incidences sur le PLU.

## ● COÛT : 40 Millions d'euros HT (hors coûts d'études)

## ● CALENDRIER DE MISE EN SERVICE ENVISAGÉE : fin 2023

# CHIFFRES CLÉS DE LA CONCERTATION

## ● QUELQUES DATES CLÉS :

- Décision d'organiser une concertation : janvier 2019
- Désignation du garant : 6 mars 2019
- Arrêté fixant l'objet et les modalités de la concertation : 15 mai 2019
- Dates de la concertation : 5 juin – 13 juillet 2019
- Publication du bilan du Maître d'Ouvrage : automne 2019

Concertation Site Tour Eiffel – Bilan du Garant (C. GARRETA)

- **PÉRIMÈTRE DE LA CONCERTATION :**

- Mairie de Paris et 7ème, 15ème et 16ème arrondissements

- **DOCUMENTS DE LA CONCERTATION :**

- Mise à disposition sur le site internet du dossier de concertation
- 700 tracts distribués
- 89 affiches mises à disposition dans l'espace public (sur le site, à proximité et dans d'autres lieux touristiques), 20 affiches mises à disposition dans les mairies d'arrondissement
- 4 poster A0 fournis dans les ateliers comme base de travail +1 exposition du projet (6 panneaux A1)
- Un site internet dédié : <https://www.concertationsitetoureiffel.fr>

- **ÉVÉNEMENTS PUBLICS :**

- 2 réunions publiques
- 3 ateliers participatifs : au Pavillon de l'Arsenal, en Mairie du 15ème, en Mairie du 16ème
- 3 expositions sur site et une exposition dans chacune des 3 mairies d'arrondissement
- 8 demi-journées à la rencontre du public (sur le site et dans 5 autres lieux parisiens)

- **PARTICIPANTS :**

- 3877 connexions au site internet, dont 3032 de Franciliens
- 389 contributions individuelles sur le site et/ou le registre
- 4 contributions de collectifs (associations)
- 117 personnes rencontrées dans le cadre des rencontres en immersion
- 265 participants aux 5 événements publics (y compris double-comptes)

## **CONTEXTE ET DESCRIPTION DU PROJET**

### **Un site symbolique et contraint**

Au-delà de la Tour Eiffel, le site retenu abrite le Champ de Mars et les Jardins du Trocadéro, lieux prestigieux et accueillant historiquement des manifestations, des expositions de nature et de portée diverses.

Du Trocadéro à l'Ecole Militaire, il constitue une vaste entité paysagère et urbaine de 50 hectares environ, classé au patrimoine mondial de l'Unesco, Paris, rives de Seine. Plusieurs espaces paysagers et urbains

Concertation Site Tour Eiffel – Bilan du Garant (C. GARRETA)

bénéficient de protection patrimoniale : monuments classés ou inscrits monuments historiques (Palais de Chaillot, pont d'Iéna, Tour Eiffel, Ecole Militaire) ou sites classés (jardins du Palais de Chaillot, Champ de Mars).

Initié par la Mairie de Paris (Mission Tour Eiffel) en 2017 avec des premières études préalables et premiers diagnostics, le projet s'inscrit dans un calendrier marqué par l'organisation des JOP en 2024, qui constitue une forme d'échéance naturelle pour la mise en œuvre du projet.

Les principales étapes de calendrier sont les suivantes :

- mars 2017 – mars 2018 : études préalables – cahier des charges
- mai 2018 : lancement du dialogue compétitif
- janvier – mars 2019 : concertation préalable au titre du code de l'urbanisme
- 21 mai 2019 : choix du projet
- 5 juin – 13 juillet : concertation préalable au titre du code de l'environnement (mise en compatibilité du PLU avec le projet sélectionné)
- 2ème semestre 2019 : études de conception et d'impact
- 2020 à mi-2021 : autorisations administratives et étude de conception détaillée
- mi-2021 à fin 2023 : travaux.

## **Le projet sélectionné : OnE : Continuité, Unité, Diversité**

Le projet sélectionné par le maître d'ouvrage, à l'issue d'un dialogue compétitif avec 4 équipes candidates, est celui porté par l'agence de paysage Gustafson Porter + Bowman. « Il s'appuie » sur l'idée d'unification afin de révéler la force et la cohésion de ce site, s'articulant autour du paysage historique, jardins classiques et pittoresques. Des espaces d'agrément et de pause se répartissent sur l'ensemble du site afin d'ouvrir de nouvelles perspectives de part et d'autre de la Tour». Ce projet comprend 6 sous-segments :

- la place du Trocadéro : « entrer et découvrir ». Le projet prévoit notamment la création d'un amphithéâtre de verdure sur l'actuelle Place du Trocadéro.
- les terrasses de Varsovie : « s'approcher et contempler ». Les pentes seraient notamment remodelées sous forme de gradins et habillées de pelouses renforcées.
- le pont d'Iéna : « visiter et traverser ». Il n'est prévu qu'une circulation piétonne sur ce pont, sauf bus et véhicules de secours, et il donnerait lieu à une végétalisation.
- le parvis de la Tour Eiffel : « accueillir le visiteur ». Les aménagements prévus permettraient de valoriser la vue intérieure de la Tour. Une reconfiguration des locaux d'exploitation permettrait d'améliorer l'offre de services (sanitaires, bagages, etc)
- la promenade Bir Hakeim : « se promener le long du Quai Branly ». Le quai Branly serait transformé en promenade plantée et aménagée pour faciliter la circulation des visiteurs. Le site Emile Anthoine accueillerait de nouvelles fonctions.
- les jardins du Champ de Mars : « jardins passés et futurs ». Il est proposé une rénovation de la partie nord de la Place Jacques Rueff, avec des plantations buissonnantes et arborées.



# ENJEUX, DISPOSITIFS ET GARANTIE DE LA CONCERTATION

## Les enjeux de la concertation

La concertation préalable engagée par la Mairie de Paris au titre des articles L 121-17 du Code de l'Environnement s'est inscrite dans un contexte caractérisé par :

- un projet aux enjeux symboliques et politiques élevés
- une concertation obéissant à un dispositif juridique complexe
- un calendrier contraint.

### Un projet aux enjeux symboliques et politiques élevés

Le projet « Site Tour Eiffel : découvrir, approcher, visiter » vise à améliorer la qualité paysagère et d'accueil d'un ensemble représentant plus de 50 hectares, inscrit au Patrimoine mondial de l'Unesco, comprenant la Tour Eiffel et plusieurs espaces paysagers ou monuments classés ou inscrits (Palais de Chaillot, Jardins du Trocadéro, Pont d'Iéna, Champ de Mars, Ecole Militaire..), réparti sur trois arrondissements, et accueillant chaque année 20 à 30 millions de visiteurs, dont 7 millions montent à la Tour Eiffel.

De par sa taille, sa localisation, ses enjeux patrimoniaux et touristiques, ce projet fait partie des projets emblématiques engagés par la Mairie de Paris.

En termes de concertation, cela se traduit par une grande diversité des types de parties prenantes, susceptibles d'être concernées par le projet et notamment :

- les riverains, habitant au sein du périmètre de réflexion (le « bonhomme »), dont certains sont regroupés dans des associations, et notamment l'Association des amis et Usagers du Champ de Mars, la plus importante. Ce sont sur les « jambes » du Bonhomme que la problématique des impacts pour les riverains est la plus marquée.
- les populations habitant autour de ce périmètre , susceptibles d'être concernées par les effets de report liés au projet
- les Parisiens
- les touristes, nationaux comme internationaux
- les différents acteurs usagers du site : restauration, hôtellerie, commerce, tant du secteur formel qu'informel (le site abrite un grand nombre de vendeurs de souvenirs à la sauvette), associations sportives ou culturelles, etc.

Le projet a donc à la fois une dimension locale, une dimension municipale, une dimension nationale, une dimension internationale, ainsi qu'une dimension historique et symbolique, sachant qu'un des objectifs du projet est que les Parisiens se « réapproprient » cet espace.

La concertation doit permettre au public dans toute cette diversité de s'exprimer, via des outils et des démarches différenciés. La décision de programmer deux réunions publiques, ainsi que deux et finalement trois ateliers ainsi que des permanences d'échanges avec le public dans le périmètre du projet mais aussi dans d'autres lieux parisiens répond à ce besoin de toucher ces différents publics.

A noter que le Maître d'Ouvrage a mené et mène en parallèle des échanges plus spécifiques avec un certain nombre de parties prenantes structurées, qui complètent le dispositif de concertation préalable :

- la Société d'Exploitation de la Tour Eiffel et ses personnels

- les acteurs économiques et les professionnels des secteurs du tourisme (voyagistes, caristes, compagnies de navigation,..),
- les acteurs du secteur des transports (transports publics et privés, collectifs et individuels)
- les différents services de l'Etat, au regard des différentes contraintes réglementaires du site et des projets d'aménagement liés aux JO qui vont impacter de manière importante le projet
- les élus parisiens des trois mairies d'arrondissement concernées (7, 15 et 16).

### Un objet de concertation s'inscrivant dans un dispositif juridique complexe

Le fondement de cette concertation est la mise en compatibilité du PLU rendue nécessaire par le projet, en application de dispositions du Code de l'Environnement.

Elle est intervenue trois mois après une première concertation organisée entre le 21 janvier et le 1er mars 2019, qui portait elle sur le projet d'aménagement « Site Tour Eiffel », en application des articles L.3000-1, L.103-2 du Code de l'Urbanisme. La première démarche de concertation a permis d'approfondir le diagnostic du site et d'identifier les besoins prioritaires du public.

L'enchaînement de deux concertations sur le même périmètre mais pas sur le même objet pouvait susciter des incompréhensions et nuire à l'engagement du public dans cette démarche.

S'agissant du choix du projet, la Mairie de Paris a engagé une procédure de dialogue compétitif, qui s'est engagée en février 2018 et s'est conclue le 21 mai 2019.

Cette imbrication de procédures fait peser un risque pour la qualité de la concertation, car il peut être difficile pour le public d'adhérer à l'idée d'être mobilisé à deux reprises dans une concertation sans pour autant l'avoir été pour la sélection du projet.

Un autre niveau de difficulté concerne le champ de la concertation, qui, d'un point de vue juridique, est limité aux incidences du projet sur le PLU de Paris. Il en résulte un objet circonscrit et relativement technique, susceptible de ne parvenir à mobiliser que les spécialistes des questions urbaines et patrimoniales. Nul doute cependant que le public aurait envie de s'exprimer sur le projet dans son ensemble. Il était important que le dispositif de concertation mis en place prévoit ainsi des « espaces » suffisants pour que ces contributions plus larges puissent être exprimées et ensuite prises en compte par le maître d'ouvrage.

Se pose aussi la question du séquençage du projet lié aux installations sportives et culturelles liées aux Jeux Olympiques et Para-Olympiques de 2024. Une partie du périmètre de la réflexion urbaine et paysagère est de ce fait exclue du projet (correspondant en gros à la partie Sud du Champ de mars). Ce point est d'autant plus délicat que c'est sur cette partie du projet que porte une grande partie des préoccupations des riverains et que ces derniers sont particulièrement inquiets des impacts des installations envisagées pour les JO

### Un calendrier de concertation contraint

La fin de la première concertation est intervenue début mars. Le projet lauréat a été annoncé le 21 mai, et la seconde concertation a eu lieu du 5 juin au 13 juillet. Il était important de laisser une durée suffisante pour la concertation et que celle-ci soit terminée avant le week-end du 13-14 juillet, qui marque le départ d'un grand nombre de Parisiens. Ce calendrier permet également à l'équipe de maîtrise d'œuvre de se nourrir des échanges de la concertation et de les intégrer aux différentes phases de travail sur le projet (diagnostic, esquisse, Avant-Projet, Projet).

Cet enchaînement a posé à mon sens trois défis pour le déroulement de la concertation.

Le premier a trait à la manière avec laquelle l'équipe lauréate a pu prendre en compte les enseignements de la première concertation dans leur projet, les deux processus ayant été mené en parallèle et le bilan de la première concertation ayant été réalisé le 6 mars, pour une réunion finale du Jury le 14 mai. Formellement, les 4 équipes ont disposé du bilan de la première concertation le 6 mars, soit quelques semaines avant les versions finales de leur projet. Il semble cependant que les points essentiels issus de la concertation leur aient été donnés au fil de l'eau par le Maître d'Ouvrage. En tout état de cause, les échanges qui se sont développés dans le cadre de la seconde concertation n'ont pas pour l'essentiel traduit en sentiment de décalage entre les résultats de la première concertation et les objectifs et attendus du projet.

Le second défi de ce calendrier est qu'il a laissé peu de temps pour la préparation des documents d'information sur le projet. Les panneaux d'exposition installés sur le site et les éléments figurant sur le site internet ont été conçus et réalisés pour le grand public dans un délai très court, à partir des éléments du projet rendu dans le cadre de la procédure de dialogue compétitif. Les plans utilisés dans les ateliers participatifs ont repris, dans un souci de transparence, l'essentiel des supports du projet, suscitant certaines difficultés d'interprétation, comme on le verra ensuite. A noter que les documents « bruts » du projet ont été rendus publics par ailleurs dès la fin mai dans le cadre de l'exposition du Pavillon de l'Arsenal relative aux quatre projets retenus dans le cadre du dialogue compétitif.

Le troisième défi tient au peu de temps dont le Maître d'Ouvrage a disposé pour informer le public de la concertation en cours. Au-delà de l'arrêté du 15 mai fixant le dispositif de concertation, ce n'est en pratique qu'à compter du choix du projet lauréat le 21 mai qu'une communication pouvait être engagée incitant le public parisien à participer à la concertation, celle-ci commençant dès le 5 juin.

## Dispositif de concertation

Le dispositif de concertation a été défini au plan juridique par l'arrêté du 15 mai 2019 de la Maire de Paris.

Il définit le cadre de la concertation préalable : son objet (la mise en compatibilité du PLU de Paris avec le projet « Site Tour Eiffel : découvrir, approcher, visiter »), ses dates (du 5 juin au 13 juillet 2019) et son déroulement sous l'égide d'un garant désigné par la CNDP.

Il définit les objectifs de la concertation :

- assurer une parfaite information des parties prenantes et de toutes les personnes concernées sur les évolutions du PLU rendues nécessaires par la mise en œuvre de l'esquisse de projet
- recueillir l'expertise d'usage des riverains, des parisiens et des visiteurs
- recueillir les avis et remarques du public sur les dispositions proposées pour assurer la mise en compatibilité du PLU avec le projet et, le cas échéant, débattre de solutions alternatives.

Il définit également les modalités minimales de la concertation :

- deux réunions publiques
- au moins un atelier participatif
- mise à disposition d'un dossier de concertation, sur un site internet dédié
- mise à disposition d'un registre électronique
- mise en place d'une permanence d'information et d'échange avec le public, pendant une durée minimale de huit demi-journées

- mise en place d'une exposition de présentation du projet et de la démarche de concertation sur le site du projet et dans les trois mairies concernées.

Il rappelle enfin les modalités d'information de ces dispositions et de diffusion du bilan rédigé par le garant.

Le dispositif réellement mis en place a différé de ces dispositions sur un point : trois ateliers participatifs ont été organisés (et non un seul).

## Garantie de la concertation

Désignée garante par décision du 6 mars de la CNDP, mon rôle s'est traduit par les activités suivantes :

- Echanges avec le Maître d'Ouvrage et l'agence chargée de conduire la concertation (lors de réunions ad hoc ou via l'échange de courriels) :
  - en amont de la concertation, notamment sur le dispositif de concertation ;
  - entre chaque grande étape de la concertation : échanges notamment sur le déroulement de la réunion passée et points d'attention pour la réunion suivante
  - à l'issue de la concertation.
- Participation aux deux réunions publiques et aux trois ateliers participatifs
- Participation à la première réunion avec « les grands voisins » du projet (différents établissements publics dont les activités ont des liens directs ou indirects avec le projet : RATP, musées, etc..)
- Rencontre individuelle, à mon initiative, avec les principales parties prenantes, en amont de la concertation : élus (Ville de Paris, Mairies du 7ème, 15ème et 16ème), Société d'Exploitation de la Tour Eiffel, Association des amis du Champ de Mars

La conception, l'organisation et l'animation de la concertation ont été confiées par la Ville de Paris à l'agence Ville Ouverte. L'équipe professionnelle de cette agence assurait en particulier l'animation des différentes réunions publiques et des ateliers participatifs. Je n'ai pas ressenti dans ce contexte l'intérêt d'intervenir dans cette animation, me tenant prête à le faire si besoin ou pour répondre à des questions qui me seraient éventuellement adressées. J'ai eu l'occasion d'échanger directement avec certains participants des réunions publiques ou des ateliers, en marge des échanges collectifs. Ces échanges m'ont permis de mieux comprendre certaines attentes et certaines préoccupations.

J'ai été saisie directement par mail par une habitante riveraine, sur des sujets abordant à la fois les modalités de participation à la concertation et un sujet technique lié au projet. J'ai répondu directement sur la concertation et transmis la question plus technique à l'équipe projet, qui y a répondu lors d'un atelier.

## ORGANISATION ET DÉROULEMENT DE LA CONCERTATION

### Organisation et déroulement des deux réunions publiques

La première réunion publique, le 5 juin au Pavillon de l'Arsenal, a accueilli une cinquantaine de participants. Le déroulé de la réunion a laissé une place importante à la présentation de l'esquisse du projet, faite directement par la responsable de l'équipe lauréate. L'intervention du Maire adjoint de la Ville de Paris chargé de l'urbanisme a traduit l'importance emblématique de ce projet pour la Ville de Paris dans son ensemble. Une partie importante de la réunion a été consacrée à la présentation détaillée du projet, sur la base d'une présentation en grand écran. Le dispositif de concertation a été présenté par un représentant de l'agence en charge de la concertation. J'ai été invitée à me présenter et à préciser mon rôle.

La partie Questions-Réponses (Q&R) a été organisée par tables, les participants étant assis autour de tables et non en rangées. Sur chaque table était disposée une grande feuille figurant le périmètre du projet et un descriptif du projet lui-même, et proposant un encadré où indiquer les deux questions ou avis prioritaires que la table souhaiterait poser. Chaque groupe avait pour mission d'échanger pour partager des avis ou questions puis de se mettre d'accord sur deux questions ou avis prioritaires à poser aux élus, à la Ville ou à l'équipe lauréate. Chaque table disposait ensuite de la parole (quelques minutes) pour exprimer au micro un avis ou formuler une question. Cette configuration répondait au souci de favoriser un travail collectif de priorisation des préoccupations et d'éviter les inconvénients du format traditionnel des questions-réponses « à la demande ». Il avait cependant été convenu que cette approche serait suggestive et non exclusive : il a ainsi été rappelé en début de réunion que les participants pouvaient poser davantage de questions s'ils le souhaitaient et n'étaient pas enfermés par le cadre proposé pour les questions, qui était indicatif.

Le timing de la réunion a sensiblement dérapé, les interventions introductives et la présentation détaillée du projet ayant duré plus longtemps que prévu. Mais le temps consacré aux échanges avec la salle a été respecté, avec une vingtaine de prises de parole, au prix d'une fin plus tardive de la réunion (21h30).

Un échange de nature plus politique est intervenu entre un participant et un élu, dans le contexte des prochaines échéances municipales. Cet échange est resté isolé et n'a pas empêché que la séquence se déroule dans des conditions satisfaisantes, permettant à tous ceux qui le souhaitaient de poser leur question et aux membres de l'équipe du maître d'ouvrage ou maître d'œuvre d'y répondre.

La seconde réunion publique, du 4 juillet, a accueilli une soixantaine de participants. Elle portait en elle un risque d'ambiguïté : elle n'était pas une réunion de clôture puisque la concertation se poursuivait encore pour 9 jours. Elle était cependant la deuxième et dernière réunion publique, et était ainsi l'occasion de dresser un premier bilan de la concertation. Cette ambiguïté était présente tout au long de la réunion, et il était important qu'en conclusion, l'animatrice rappelle la possibilité de contribuer jusqu'au 13 juillet et l'organisation d'un troisième atelier participatif le 10 juillet.

S'agissant de l'organisation de la réunion, la partie introductive et informative a été moins importante qu'à la première réunion publique, le projet et le dispositif de concertation étant censés être mieux connus des participants. A noter cependant la présence en tribune de trois adjoints à la Maire de la Ville de Paris (chargés respectivement de l'urbanisme, des espaces verts et des sports et du tourisme).

La méthode d'animation a privilégié l'accueil des questions à la demande (en veillant à ce que tous ceux qui souhaitent s'exprimer puissent le faire), renonçant ainsi en cours de route à organiser les échanges par grandes thématiques et en s'adaptant aux demandes des participants de traiter en priorité les thèmes tels que la gestion des cars de tourisme sur le site en particulier.

Ce déroulement était révélateur de la tension méthodologique présente pendant toute la durée de la concertation, entre une approche visant à organiser et structurer les échanges par grands thèmes, dans un souci de favoriser les interactions entre participants et mobiliser l'intelligence collective, et une approche davantage centrée sur le souhait d'expression directe des participants, sans forcément qu'ils souhaitent s'insérer dans un cadre thématique ou méthodologique quelconque. Pour certains d'ailleurs, le lien entre leurs avis et leurs questions et le cadre thématique proposé (la mobilité / les services) n'allait pas de soi ou n'avait pas de réalité.

Au total, cette réunion publique s'est déroulée dans des conditions satisfaisantes et a donné lieu une trentaine de prises de parole, certains participants prenant la parole plusieurs fois.

## Organisation et déroulement des trois ateliers participatifs

Les trois ateliers participatifs ont été conçus selon la même approche : les participants étaient répartis en plusieurs tables, la moitié portant sur les questions d'usages et de services et l'autre sur les questions de mobilité. Un représentant du maître d'œuvre ou du maître d'ouvrage et un animateur étaient présents à chaque table. Derrière chaque table, étaient affichés les documents de présentation du projet en lien avec les thématiques traitées. Des livrets d'animation avaient été préparés pour les animateurs, listant les questions les plus régulièrement posées et les points à approfondir ainsi que les informations ressources pour les animateurs. J'ai constaté que ces livrets étaient librement consultés sur les tables, traduisant l'esprit de transparence qui caractérisait globalement ces échanges.

Après l'intervention d'accueil des élus pour les deux ateliers organisés en mairie, puis une introduction par l'animatrice de l'agence rappelant les caractéristiques du projet et l'organisation de l'atelier, les participants étaient invités à commencer leur travail en groupe : à se présenter, à poser leurs questions, en pouvant échanger entre eux si besoin, et à donner leurs avis et à faire des recommandations, qui étaient inscrits sur des post-it collés sur des documents prévus à cet effet autour de la table. Au bout de 45 mn, les participants étaient invités à changer de table et à se diriger vers une table traitant l'autre thématique.

Cette méthodologie privilégiait clairement l'échange sur les différents aspects du projet, y compris très localisés et très spécifiques, et répondait bien aux attentes des participants qui s'intéressaient au projet, qui avaient envie d'en savoir plus ou qui voulaient mieux comprendre quelles en seraient les conséquences pour eux, riverains ou usagers du site. Elle était moins adaptée à celles et ceux qui souhaitaient s'exprimer de manière plus globale sur le projet (et parfois plus largement sur la politique de la Ville de Paris, notamment en matière urbaine, paysagère et de transports). Elle pouvait être également, de manière contre-intuitive, en partie frustrante pour ceux qui se sentaient directement concernés par un aspect très précis et concret du projet. Celui-ci n'étant qu'à l'état d'esquisse, le niveau de précision et de décision sur certaines de ses modalités n'était pas suffisant pour que les participants sachent toujours « à quoi s'en tenir ».

Le climat général des échanges était différent selon les ateliers :

- l'atelier du 15 juin a accueilli 25 participants, composés pour l'essentiel de Parisiens intéressés par le projet et de riverains. Le besoin d'information dominait et, dans la plupart des tables, la parole a pu bien circuler et les échanges étaient fluides ;
- l'atelier du 25 juin, qui a accueilli 30 participants, surtout des riverains, notamment mais pas seulement du 15ème, a été centré sur les questions des nuisances anticipées pour les riverains (notamment sous l'effet du report de trafic routier lié à la piétonnisation du pont d'Iéna). Les échanges ont donc pour l'essentiel été centrés sur les questions de mobilité, avec notamment les craintes suscitées par le projet pour ceux qui y vivent ou travaillent sur le périmètre du projet ou à proximité mais aussi les attentes en termes de mobilité douce (aménagement des pistes cyclables notamment);
- l'atelier du 10 juillet, dont l'organisation a été décidée par le Maître d'Ouvrage pendant la concertation, sur proposition de la Maire du 16ème, a accueilli 90 participants, en majorité des riverains de la Place du Trocadéro, inquiets des risques du stationnement des cars de tourisme sur l'avenue G. Mandel, du développement de l'activité événementielle au Trocadéro et des difficultés de circulation liées à la restriction de la circulation sur la place. Le besoin d'information et de réponse à ces préoccupations a donc dominé la mobilisation pour cet atelier. A noter qu'une partie des présents n'ont pas rejoint les groupes de travail et sont restés debout, échangeant entre eux ou directement avec les représentants de la Maitrise d'Ouvrage, témoignant sans doute de leur réticence à s'inscrire dans un travail collectif en groupe. A noter également pendant cet atelier l'intervention au micro d'un député critiquant le principe même de cet atelier, et invitant les

participants à quitter la salle, ce qu'un certain nombre d'entre eux ont fait, en particulier ceux qui n'avaient pas souhaité rejoindre une table de travail.

L'organisation et le déroulement de ces trois ateliers participatifs suscitent deux observations de ma part :

- le choix d'une méthodologie en groupes thématiques a permis des échanges concrets, directs et portés sur les préoccupations et les questions des participants, et de recueillir leurs suggestions et leurs avis. Elle est donc une approche globalement adaptée aux trois objectifs visés par cette concertation, et tout particulièrement à l'objectif de mobiliser l'expertise d'usage des riverains et des visiteurs. Sa mise en œuvre s'est cependant heurtée à un obstacle pratique qui a tenu aux conditions acoustiques : du fait de la configuration des salles et des groupes de travail, il était en pratique souvent difficile d'entendre les questions et les réponses des autres participants des groupes. Approfondir une question nécessitait parfois de passer à un échange bilatéral, pour pouvoir s'entendre, ce qui privait les autres membres du groupe de cet échange et créait inévitablement un sentiment de frustration. Ce phénomène d'exclusion touchait plus fortement les participants souffrant de capacités d'audition diminuées. En résumé : la qualité d'écoute sur le fond constatée (et reconnue par plusieurs participants) de la part des représentants de l'équipe projet contrastait avec une faible qualité d'écoute sur le plan technique du fait du contexte acoustique.
- Le choix de cette méthodologie de concertation était moins adapté à la configuration de l'atelier supplémentaire organisé à la Mairie du 16ème, sur deux plans :
  - sur le plan de l'organisation pratique : compte tenu du nombre élevé d'inscrits, 6 tables avaient été prévues (au lieu de 4), mais cela n'était pas suffisant : le nombre de présents excédant largement le nombre d'inscrits, une vingtaine de participants n'avaient pas eu de places aux tables, ce qui a contribué à un démarrage de l'atelier perturbé sur un plan logistique
  - sur le plan des attentes des participants : la mobilisation autour de cet atelier s'étant largement construite autour de quelques sujets d'inquiétude spécifiques, une partie des participants venaient avant tout pour exprimer leurs préoccupations (et leur opposition) sur ces sujets et eux seuls, et non dans un objectif d'échanger sur les différents aspects du projet. Une fois ces préoccupations relayées et levées dès l'introduction de l'atelier par la Maire du 16ème et confirmées par le représentant du Maître d'Ouvrage, certains ont souhaité rejoindre les groupes mais la majorité a quitté peu à peu les lieux.

## Organisation et déroulement des autres composantes de la concertation

Les 8 demi-journées d'immersion ont permis d'informer sur le projet, d'échanger et de débattre avec une diversité de public et d'acteurs. Ces temps d'échange ont été réalisés sur un périmètre élargi : sur site, aux alentours et dans Paris afin de favoriser une information plus large sur le projet et de recueillir une diversité de points de vue. La carte ci-dessous présente un aperçu de la diversité des personnes rencontrées.

Les échanges menés en immersion ont permis de diversifier les sujets abordés, comme le montrent les chiffres présentés en annexe.



Les données relatives au site internet et au registre sont présentées en annexe.

## Remarques sur les documents d'information en support de la concertation

Comme évoqué plus haut, le délai très court entre le choix du projet lauréat et le démarrage de la concertation a conduit à une situation dans laquelle ce sont les documents de projets issus directement du dossier du lauréat qui ont été versés à la concertation. Deux éléments n'étaient ainsi pas pris en compte :

- le fait que les plans et dessins présentaient parfois des exemples ou des options, sans que les décisions aient été prises par le maître d'ouvrage, à ce stade amont du projet, témoignant par ailleurs du souhait de privilégier l'interaction entre le public et l'équipe projet dans cette phase de concertation
- le fait que le maître d'ouvrage ait exprimé un certain nombre de préconisations au moment du choix du projet, qui n'ont pu toutes être intégrées dans les documents de présentation du projet, du fait du volume de travail que cela aurait représenté.

C'est dans ce cadre que deux sujets ont suscité une vive inquiétude parmi les riverains du 16<sup>ème</sup> et ont marqué la seconde moitié de la phase de concertation :

- le premier concernait la possibilité de stationner des cars de touristes sur l'avenue Georges Mandel. Cette possibilité figurait sur les documents de projets comme une option, ce qui a été interprété comme une décision prise dans le cadre du projet et a généré une inquiétude telle qu'une pétition a été signée par 1200 personnes et adressée à la Maire de Paris. Le Maître d'Ouvrage, en la personne de l'Adjoint au Maire en charge de l'Urbanisme, a indiqué, lors de la réunion publique du 4



juillet, qu'il s'engageait à ne pas créer de places de stationnement de cars de tourisme dans l'avenue Georges Mandel ;

1. le second sujet concernait l'organisation d'événements sur la Place du Trocadéro : là encore, les documents du projet faisaient figurer des installations laissant penser que de gros événements pouvaient se tenir sur la place transformée en amphithéâtre de verdure. Là encore, le maître d'ouvrage a dû rappeler que ceci ne l'engageait en aucune façon et que celui-ci avait décidé de ne pas accepter des manifestations festives ou autres dans cette partie du site.

Cette situation a eu pour effet de conduire les participants riverains du 16ème à se structurer en association et à devenir un interlocuteur du Maître d'Ouvrage pour cette partie du projet, aux cotés de l'association des amis et usagers du Champ de Mars (qui préexistait, elle, au projet), pour la partie concernant le 7ème et le 15ème.

## RÉSULTATS DE LA CONCERTATION

### Synthèse des observations et propositions émergées pendant la concertation

Une présentation détaillée des sujets ayant émergé de la concertation est proposée dans les annexes. Les délais, le nombre des contributions et la période des congés ne permettent pas de disposer de l'analyse exhaustive et à jours des contributions, mais les éléments figurant en annexes offrent une première approche déjà substantielle des différents sujets évoqués que cette concertation a suscités.

Je retiens pour ma part les grandes observations suivantes :

- Une préoccupation qui reste forte sur les sujets de mobilité et de circulation : report de trafic lié à la piétonnisation du pont d'Iéna, crainte d'une forte dégradation des conditions de circulation automobile entre la rive gauche et la rive droite et autour du périmètre dans chacun des trois arrondissements.
- Une inquiétude quant aux dispositions envisagées pour la circulation et le stationnement des cars de tourisme dans le cadre du projet : si l'option de l'avenue G. Mandel a été exclue par le Maître d'ouvrage, et si la Mairie de Paris a rappelé sa politique visant à éliminer les cars au gasoil et à réduire leur capacité, la question des zones retenues pour le stationnement des cars « restant » reste encore ouverte.
- Une inquiétude sur la politique touchant à l'activité événementielle sur le site. Les nuisances causées par les activités événementielles sur le Champ de Mars figuraient, avec les questions de propreté et de salubrité, parmi les préoccupations majeures exprimées lors de la concertation conduite début 2019 au titre du code de l'urbanisme. Le Maître d'ouvrage a indiqué, lors de la première réunion publique, le souhait de mieux réguler l'activité événementielle et reconnu quelques excès dans le passé. Le projet intègre cette donnée en prévoyant de concentrer les événements sur des espaces « en dur » mais ne constitue en tant que tel une réponse à cette question sur ce que sera la politique événementielle sur le site.
- Une crainte que le projet soit beau « sur le papier » mais qu'il ne puisse résister aux pressions de toute nature auquel il aura à faire face. A été à plusieurs reprises questionnée en particulier la capacité de la Ville de Paris à assurer de manière satisfaisante l'entretien des lieux et des services proposés (espaces verts, toilettes, poubelles, etc). Ces préoccupations se sont traduites par la proposition souvent exprimée d'une structure de gouvernance et de gestion qui soit spécifique au site.
- Une inquiétude que les conditions de sécurisation du site ne soient pas améliorées. Ont été à cet égard évoqués : les vendeurs à la sauvette, les vols et pickpockets des touristes à proximité de la Tour Eiffel, les différents trafics de drogue et prostitution dans les jardins du Trocadéro. Si les réponses à ces préoccupations relèvent de la responsabilité de la Préfecture de Police, elles

Concertation Site Tour Eiffel – Bilan du Garant (C. GARRETA)

rendraient souhaitable une concertation spécifique entre la Mission Tour Eiffel et les services de la Préfecture à l'occasion de l'instruction de ce projet.

- Un soutien exprimé en faveur des différentes composantes du projet visant à améliorer la signalétique des lieux, l'information et l'accueil des visiteurs, les conditions de restauration et la qualité des produits proposés à l'achat sur place, ainsi que la mise à disposition de lieux adaptés aux besoins récréatifs des familles riveraines et des Parisiens plus généralement.

Les dispositions du projet One entraînant mise en comptabilité du PLU n'ont pas soulevé de discussions spécifiques particulières, à ce titre les espaces concernés étant circonscrits et s'analysant comme les conséquences soit de la végétalisation du site soit de la réalisation de services, d'aménagements et de commodités supplémentaires, ou du changement de localisation des locaux de la SETE.

La présentation des aspects du site liés à cette mise en compatibilité faite au cours de la concertation est présentée en annexe 3.

### **Évolution du projet résultant de la concertation**

La concertation a conduit le Maître d'Ouvrage à indiquer au cours de la concertation un certain nombre de clarifications :

- son souhait de ne pas développer la capacité de stationnement de cars touristiques sur le périmètre du site ou à proximité, et sa décision de ne pas créer des places de stationnement pour ces cars sur l'Avenue G. Mandel
- son engagement à ne pas autoriser d'événements sur la Place du Trocadéro et de les concentrer en priorité dans les lieux situés loin de riverains (autour de la Place de Varsovie notamment).

Il a par ailleurs indiqué son intention d'organiser une rencontre à l'automne – selon des modalités à préciser – pour faire retour sur cette concertation et sur la suite du déroulement du projet.

## **AVIS DU GARANT SUR LE DÉROULÉ DE LA CONCERTATION**

Le périmètre de la concertation a dépassé largement le champ des seuls aspects liés à la compatibilité du projet avec le PLU de Paris, pour s'intéresser à l'ensemble des aspects du projet et à ses impacts. La concertation a pu ainsi être conduite sans être limitée par le caractère restreint de son fondement juridique, ce qui me semble en adéquation avec l'esprit qui préside aux dispositifs prévus pour les concertations préalables.

La concertation a traduit un accueil plutôt favorable du public sur le principe du projet : celui-ci a été compris comme une réponse à une situation jugée peu satisfaisante, tant par les visiteurs que par les riverains dans leur majorité. Ce constat de conditions d'accueil et de valorisation des abords de la Tour Eiffel très dégradées ressort tant des études préalables que de la concertation conduite de janvier à mars 2019 au titre du code de l'urbanisme. Le principe même du projet n'a été remis en cause que par quelques uns.

Le parti pris du projet de faire de ce site un « poumon vert » et de favoriser la circulation piétonne a également rencontré l'adhésion de nombreux participants, sans cependant que les conséquences de ce choix soient pour autant acceptées.

La concertation a permis de relever un certain nombre de préoccupations que le projet suscite dans le public, notamment auprès des riverains. De ce point de vue, elle a permis de mobiliser davantage les riverains du 16ème arrondissement que ne l'avait fait la concertation conduite de janvier à mars. Le projet

Concertation Site Tour Eiffel – Bilan du Garant (C. GARRETA)

lauréat prévoit un aménagement important de la Place du Trocadéro, ce qui a justifié une attention plus importante d'un public qui s'était moins mobilisé au titre de la concertation précédente, plus centrée sur les problématiques du Champ de Mars.

La concertation a moins réussi à mobiliser deux autres catégories de publics :

- les autres Parisiens
- les visiteurs.

La mobilisation des Parisiens non riverains a été faible. Les invitations à la concertation par les élus (Twitter) ou via les affichages digitaux n'ont pas été suffisants pour mobiliser les Parisiens. Même si concertation était évoquée dans la rubrique concertation du site internet de la Ville de Paris, il ne me semble pas qu'elle ait figuré parmi ses priorités de communication, la privant ainsi d'un levier de mobilisation important. Si le choix du projet lauréat a été relayé par nombre de médias écrits et audio-visuels au moment de son annonce publique, ces relais n'ont pratiquement jamais évoqué l'organisation d'une concertation. Le fait que le projet retenu n'a pas à ce stade suscité de polémiques particulières n'a sans doute pas contribué à amplifier la communication à ce sujet. Ce rendez-vous manqué avec les Parisiens s'avère en contradiction avec l'objectif affiché par le Maître d'Ouvrage de « faire (re)venir les Parisiens » aux abords de la Tour Eiffel. Il me semble qu'une participation accrue de ce public aurait contribué à répondre mieux à l'objectif d'information sur le projet.

S'agissant des visiteurs, ils ont été également peu présents dans cette concertation. L'installation de panneaux d'exposition aux abords de la Tour Eiffel ne prévoyait pas de panneaux en anglais, excluant ainsi les visiteurs internationaux. A noter la présence de polyglottes dans les équipes chargées des missions d'immersion, et les échanges que les chargés de concertation ont eus avec des touristes français et étrangers, mais leur impact est par définition limité. L'absence de volets interactifs et de structures d'animation ont sans doute également contribué à rendre ces outils peu attractifs. Il me semble qu'une participation accrue de ce public aurait été surtout utile au titre de l'expertise d'usage.

En conséquence, la mobilisation du public pour cette concertation a majoritairement concerné les publics riverains du site, même si les réunions publiques et les ateliers participatifs ont accueilli quelques non riverains et si le site internet a recueilli des contributions d'usagers du site non riverains. Les échanges lors des rencontres avec des Parisiens dans le cadre des immersions hors site ont confirmé le peu d'intérêt actuellement manifesté par les Parisiens pour un site jugé uniquement touristique et l'ampleur du défi que représente dans ce contexte l'appropriation par les Parisiens du site comme espace vert et espaces récréatifs.

Les contraintes de calendrier expliquent en partie ce constat, car mobiliser le public au-delà des riverains (et notamment le public parisien et les visiteurs) supposait de mettre en place des moyens de communication plus ambitieux.

S'agissant de la conduite des réunions (réunions publiques et ateliers participatifs), le fait de faire appel à une agence ayant l'expérience de la concertation pour assurer leur animation m'a semblé apporter de la clarté et de l'efficacité. Mon appréciation est que tous les participants présents ont pu exprimer leurs points de vue, qu'ils soient ou non partagés par d'autres, et que des réponses leur ont été globalement apportées. Sur certains points, comme évoqué plus haut, le fait que le projet soit au stade de l'esquisse ne permettait pas à l'équipe projet de répondre de manière définitive et précise à certaines questions. L'important alors est pour moi que la préoccupation ait été entendue et que la réponse ait évoqué les différentes options possibles (et éventuellement celles qui étaient exclues). Par ailleurs, certaines interventions (qu'elles aient faites lors des réunions publiques ou via le site internet) mettaient en cause de manière plus générale les priorités de la politique municipale actuelle et il était difficile d'y répondre dans le cadre de cette concertation. Elles ont cependant été notées.

Concertation Site Tour Eiffel – Bilan du Garant (C. GARRETA)

J'ai évoqué plus haut les avantages et inconvénients de la méthodologie adoptée pour les réunions publiques et les ateliers, associant travail en groupes et organisation des contributions par grands thèmes. Cette méthodologie me semble adaptée aux ateliers participatifs si le nombre des participants reste limité et si les conditions acoustiques sont adaptées. Elle me semble moins opérante pour les réunions publiques, et peut être perçue par certains comme une manière de « noyer le poisson » ou de limiter la liberté d'expression des participants. La manière de présenter cette approche et de la mettre en œuvre a permis globalement de lever ces écueils, en privilégiant le pragmatisme et en donnant la priorité aux demandes de prise de parole des présents.

La présence constante de représentants du Maître d'Ouvrage mais aussi de l'équipe lauréate, dans chaque réunion publique mais aussi dans chaque atelier participatif et à chacune des tables de travail, a grandement contribué à la qualité de la concertation :

- en étant en position d'apporter des réponses aux questions posées
- en étant en position d'écoute des préoccupations exprimées.

## **RECOMMANDATIONS AU MAÎTRE D'OUVRAGE SUR LES MODALITÉS D'INFORMATION ET DE PARTICIPATION DU PUBLIC À METTRE EN ŒUVRE JUSQU'À L'ENQUÊTE PUBLIQUE**

Le Maître d'Ouvrage s'est engagé à revenir vers le public à l'automne, pour présenter ce qu'il a retenu de cette concertation et préciser ses intentions pour la suite. Il me semble qu'il serait utile qu'il fasse ce retour en organisant des modalités spécifiques au projet et qui rappellent le cadre des rencontres organisées pendant la concertation : réunion au Pavillon de l'Arsenal, et relais avec les mairies du 15ème et du 16ème.

Il sera important que le Maître d'Ouvrage présente :

- ce qui a été dit ou écrit lors de la concertation, de la manière la plus neutre et exhaustive possible
- la manière avec laquelle il va en tenir compte, en distinguant :
  - les sujets pour lesquels il a choisi de faire évoluer le projet (et pourquoi)
  - les sujets pour lesquels il a choisi de maintenir le projet (et pourquoi)
  - les sujets pour lesquels sa réflexion n'est pas aboutie.

Il me semble à cet égard utile qu'il clarifie davantage à cette occasion :

- sa position en termes de politique événementielle sur le site
- sa position en termes de conditions de stationnement des cars touristiques sur le site.

Le maintien et la mise à jour régulière du site internet [www.concertationsitoutou Eiffel.fr](http://www.concertationsitoutou Eiffel.fr) me semblent également souhaitables, pour assurer un continuum d'information entre les différentes étapes formelles de la préparation du projet.

La mise en place d'un dispositif pérenne d'information et d'échanges sur ce projet permettrait également de maintenir un lien entre le Maître d'Ouvrage et les parties prenantes qui se sont particulièrement mobilisées pour ce projet, notamment les associations de riverains. Un tel dispositif pourrait utilement inclure les professionnels indépendants dont les activités sont susceptibles d'être directement ou indirectement

impactées par le projet, et qui n'étaient qu'inégalement représentés dans cette phase de concertation préalable : restauration, hôtellerie, commerce de bouche et de souvenirs, transport privé, etc...

Enfin, il me semble important que le Maître d'Ouvrage renforce son travail d'information et de communication à l'attention de l'ensemble des Parisiens sur ce projet, en cohérence avec son souhait de faire des Parisiens dans leur ensemble des bénéficiaires du projet.

## **LISTE DES ANNEXES**

- **ANNEXE 1 : Chiffres clef de la participation (document préparé par Ville Ouverte)**
- **ANNEXE 2 : Ventilation thématique des contributions (point de situation effectué par Ville Ouverte, au 1er juillet)**
- **ANNEXE 3 : Présentation des aspects spécifiques du projet liés à la mise en compatibilité du PLU**



Commission nationale  
du **débat public**

244 boulevard Saint-Germain  
75007 Paris - France  
T. +33 (0)1 44 49 85 50  
[contact@debatpublic.fr](mailto:contact@debatpublic.fr)  
[www.debatpublic.fr](http://www.debatpublic.fr)

# **Annexe 1**

**Les chiffres de la participation**  
*(Ville Ouverte)*

# CONCERTATION SITE TOUR EIFFEL

## CHIFFRES DE LA PARTICIPATION

### Nombre de connexions sur le site :

3877

Connexions  
du 5 juin au 13 juillet

3032

Franciliens  
du 5 juin au 13 juillet  
d'après les adresses IP

17,8%

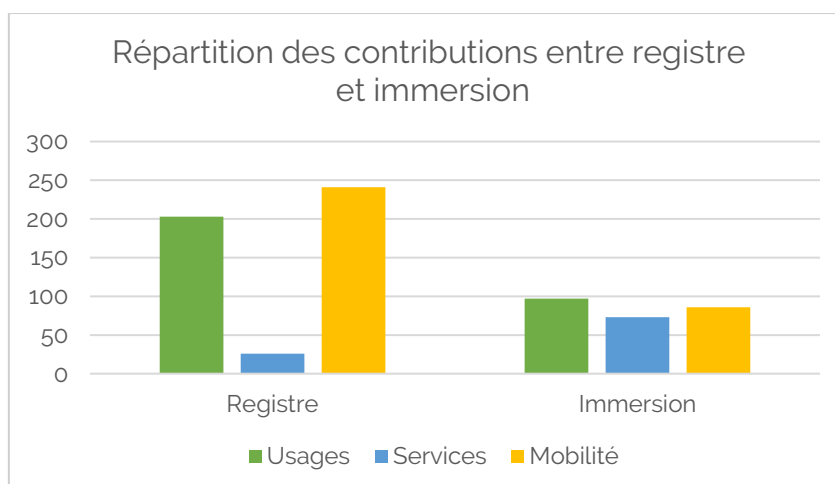
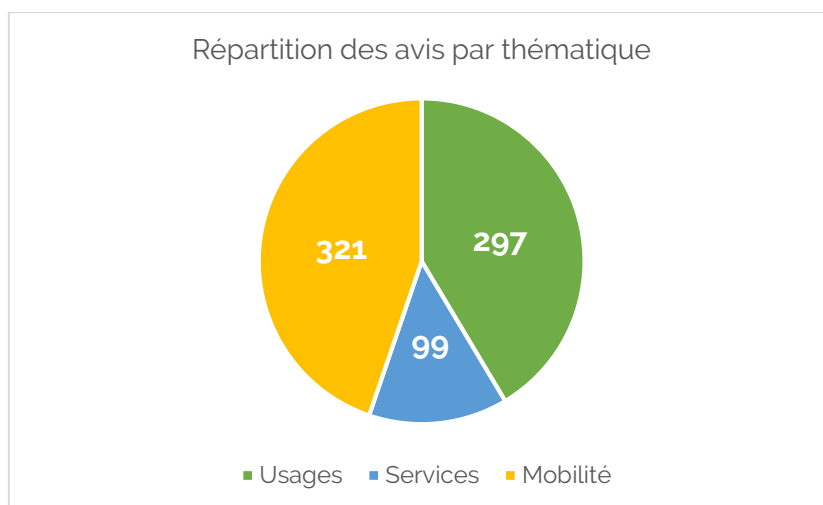
des visiteurs ont consulté  
la page registre  
du 5 juin au 13 juillet

### Total des contributions :

Contributions totales reçues sur le registre du 5 juin au 13 juillet : 389

Personnes rencontrées lors des 8 sessions d'immersion : 117

### Avis reçus par thématique (chaque contribution peut comporter plusieurs avis)

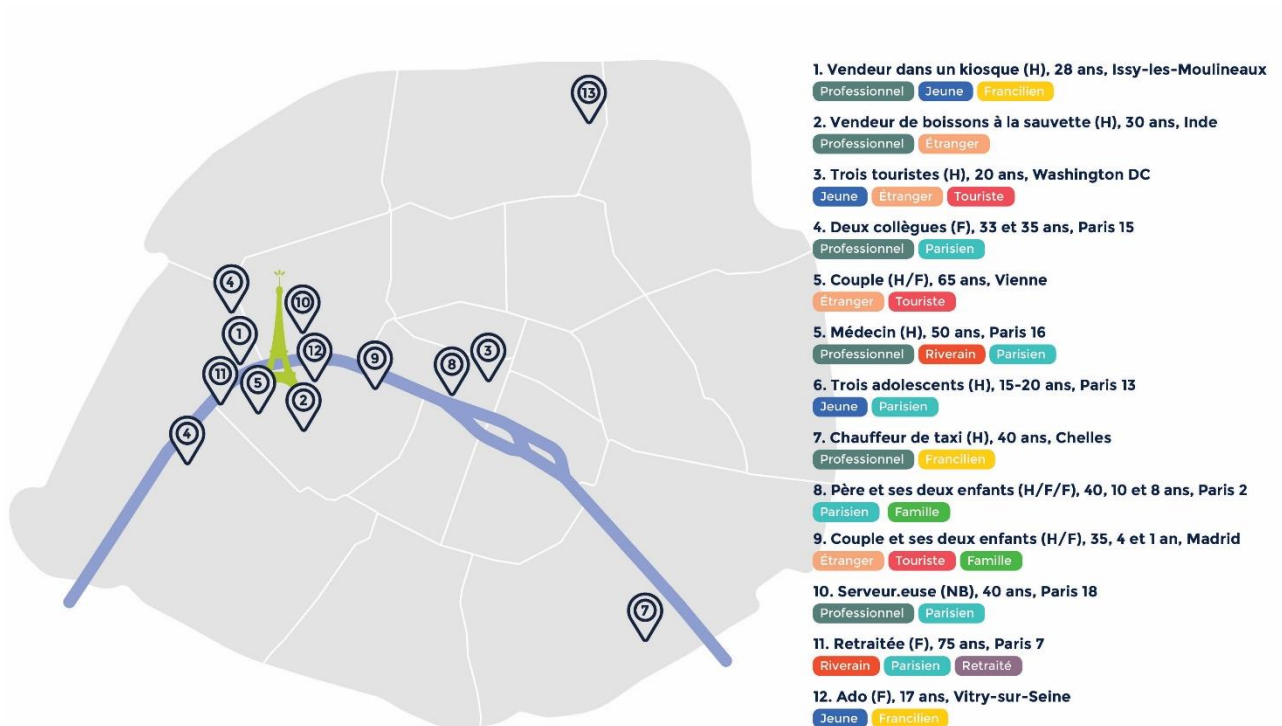




## Participation aux événements

- Réunion publique mercredi 5 juin au Pavillon de l'Arsenal : 50 participants
- Atelier samedi 15 au Pavillon de l'Arsenal : 25 participants
- Atelier mardi 25 juin à la mairie du 15<sup>ème</sup> : 30 participants
- Réunion publique jeudi 4 juillet au Pavillon de l'Arsenal : 60 participants
- Atelier mercredi 10 juillet à la mairie du 16<sup>ème</sup> : 90 participants

## Exemple de la diversité des profils rencontrés en immersion

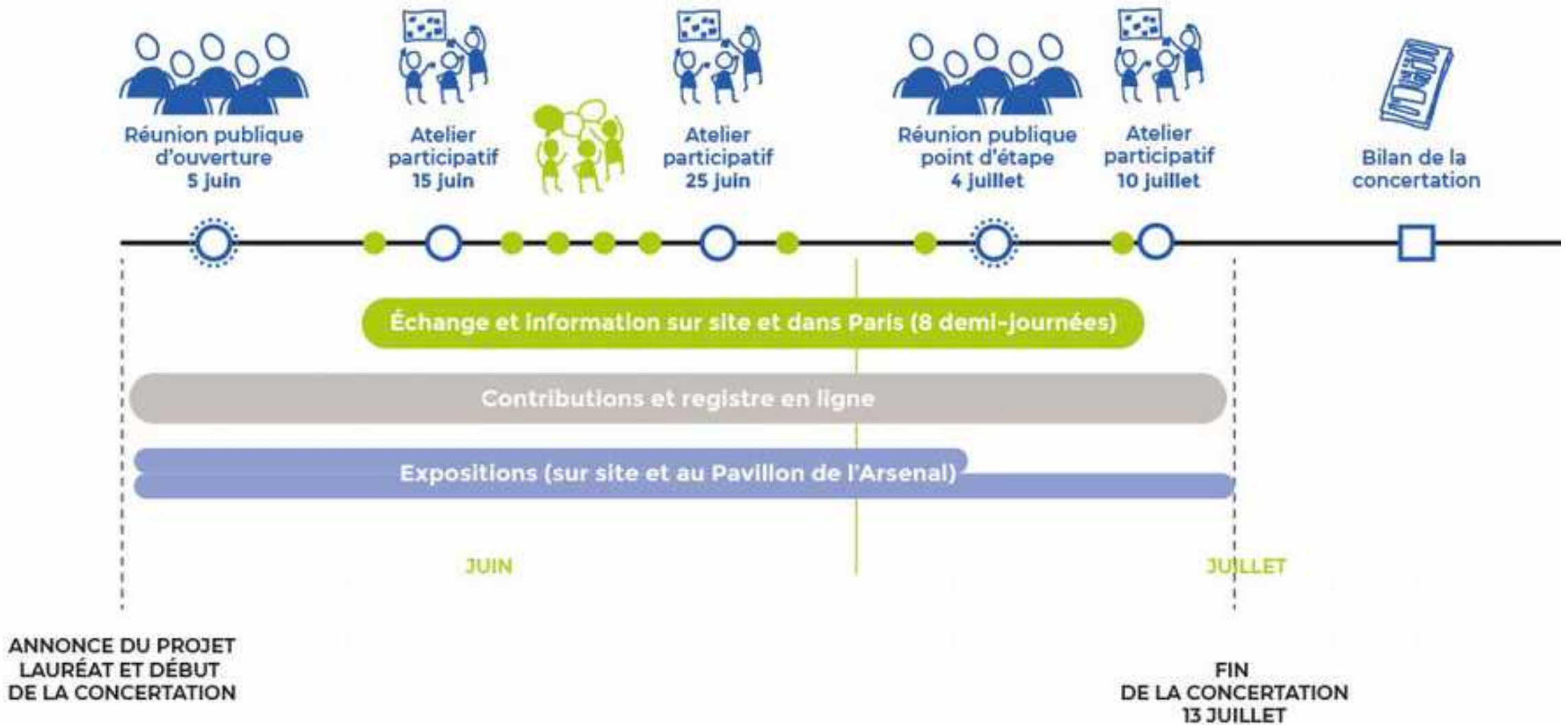


**Annexe 2**  
**LA CONCERTATION – Dispositif et retours**  
**(à la date du 1er juillet 2019)**

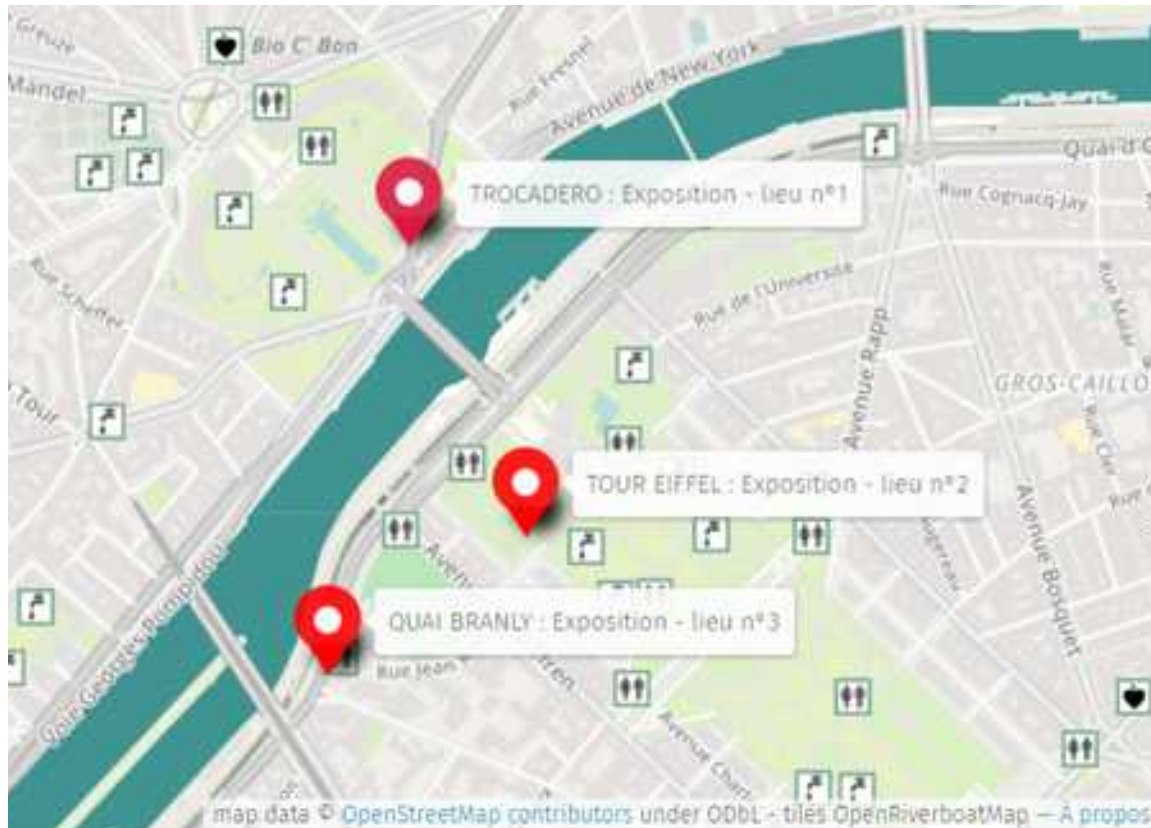
## **Annexe 2**

### **Le dispositif**

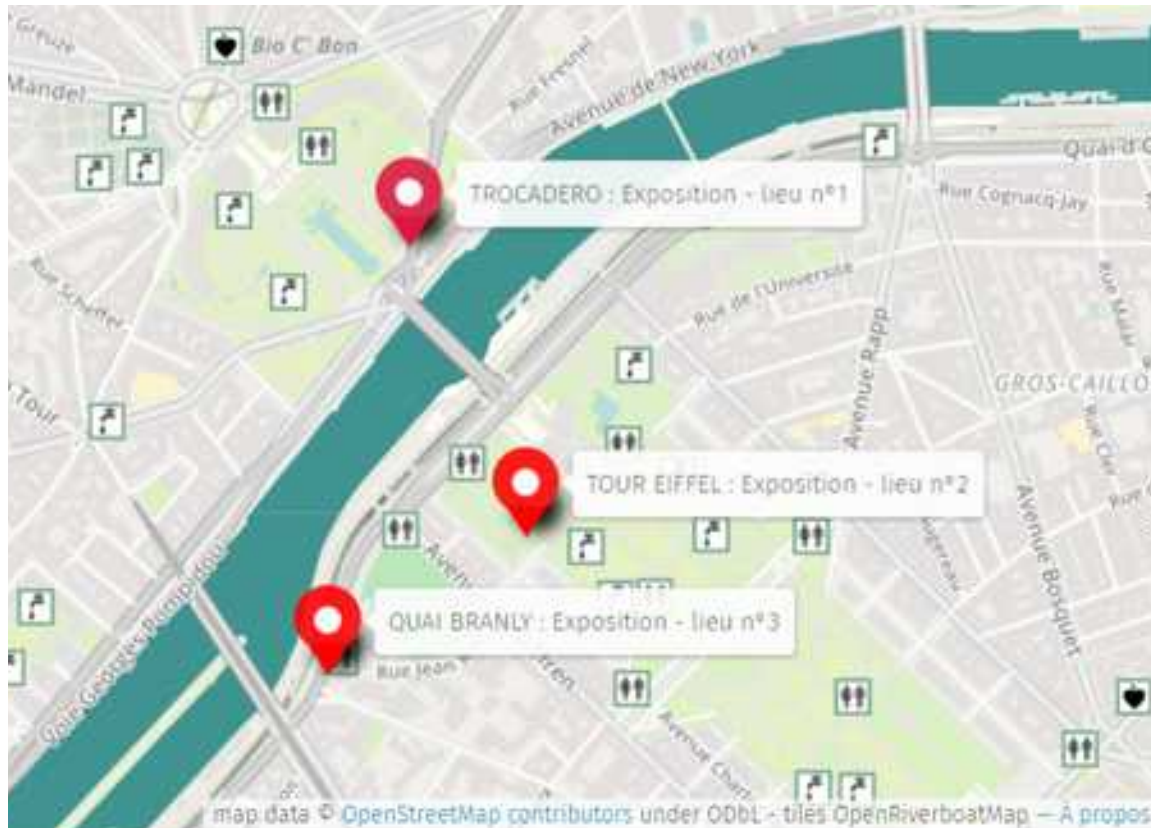
# CALENDRIER ET OUTILS



# EXPOSITION SUR SITE ET EN MAIRIES D'ARRONDISSEMENTS (7<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup> et 16<sup>e</sup>)



# EXPOSITION SUR SITE ET EN MAIRIES D'ARRONDISSEMENTS (7<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup> et 16<sup>e</sup>)



# SITE INTERNET ET REGISTRE

**CONCERTATION SITE TOUR EIFFEL**  
DU 5 JUIN AU 13 JUILLET 2019

LE CONTEXTE - **LE PROJET** - LA CONCERTATION - ACTUALITÉS

Un registre électronique est à votre disposition pour venir examiner sur le projet.

[Contribuer en ligne](#)

Prochain atelier mensuel **28 juin** à la Mairie du 6<sup>e</sup>.

[Consulter l'agenda](#)

**Le projet en 3D**

**Interview**

**ACTUALITÉS**

**Compte-rendu de la réunion du 5 juin**

Le compte rendu de la première réunion publique, qui s'est tenue le 5 juin au Pavillon de l'Arsenal, est en ligne. Vous pouvez y retrouver les éléments de présentation du projet de la Ville, les propositions de mise en compatibilité du L...

[Lire la suite](#)

**CONCERTATION SITE TOUR EIFFEL**  
DU 5 JUIN AU 13 JUILLET 2019

LE CONTEXTE - **LE PROJET** - LA CONCERTATION - ACTUALITÉS

**QUESTIONS - RÉPONSES**

**Combien coûte ce projet et qui le finance ?**

Le projet est estimé à 73M€ TTC, cela inclut le coût de travaux (40M€ HT) mais également l'intégralité des études, des frais annexes, et des taxes.

Il est financé par la redevance de la SETE (la Société d'Exploitation de la Tour Eiffel). En outre, ce sont les revenus générés par les billets d'entrée à la Tour qui financent le réaménagement.

**Quelle est la différence entre le projet 2023 et la vision 2030 ?**

La « projet 2023 » dans le budget alloué, s'inscrit dans le calendrier des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 et sera finit fin 2023, en amont des jeux. La partie sud du site sera occupée pendant les Jeux Olympiques (déprise sur la place S. Ruffet et dans le Grand Palais adjacents). Le sud du Champ de Mars ne sera donc pas modifié dans le cadre du projet 2023.

La « vision 2030 » correspond à une réflexion globale, vision inspirante pour penser l'avenir du site dans sa globalité. Cette vision n'est pas incluse dans le financement du projet pour 2023, et pourra être réaménagée et affinée dans les années à venir.

**Le projet en 3D**

**Interview**

**2420 visites**

**89% de Franciliens**

**14% de visiteurs sur la page registre**

**170 contributions**

*Du 5 juin au 1er juillet*

# IMMERSION – 6 demi-journées à la rencontre du public (+ 2 demi-journées à venir)



115 personnes rencontrées

*Du 5 juin au 1er juillet*



# ATELIERS RÉALISÉS

Prochain atelier :  
10 juillet



Samedi 15 juin – Pavillon de l’Arsenal



25 participants

Mardi 25 juin – Mairie du 15<sup>e</sup>



30 participants

**Annexe 2**  
**Les retours de la concertation**  
**(au 1er juillet 2019)**

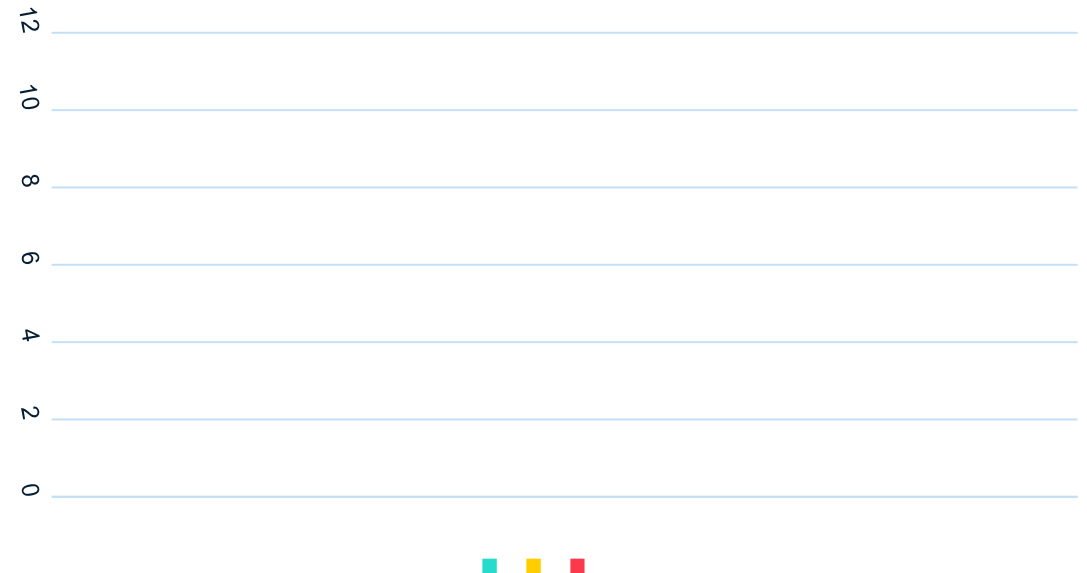
# **1. Les sujets les plus évoqués**

## **2. Les éléments détaillés par thématiques**

- **Mobilité**
- **Usages et environnement**
- **Services et commerces**

# 285 contributions qui abordent différentes thématiques (registre + immersion) + des échanges collectifs en atelier

Répartition des contributions entre registre et immersion



*Du 5 juin au 1er juillet*

# LES SUJETS LES PLUS ÉVOQUÉS

## La piétonisation et la végétalisation du pont d'Iéna débattues

- Des oppositions à la piétonisation par :
  - **inquiétudes des reports**
  - nécessité de circuler en voiture
  - sentiment d'**absence d'alternatives satisfaisantes** (transports en commun, ...)
- + Des personnes en faveur de la piétonisation et d'une forme de végétalisation de cet espace, pour **améliorer l'accueil**, la **sécurité**, le **confort d'usage** et pour le **développement de la nature**
- ... Des demandes d'aller plus loin et de restreindre aussi la circulation des bus et des voitures sur le pont et sur le quai Branly devant la Tour Eiffel (tout mettre en trémie)

**74**  
**personnes**  
**se sont**  
**exprimées**  
**sur le sujet**



*« Vous supprimez un pont essentiel à la circulation sans créer de facilité en contrepartie ! »*

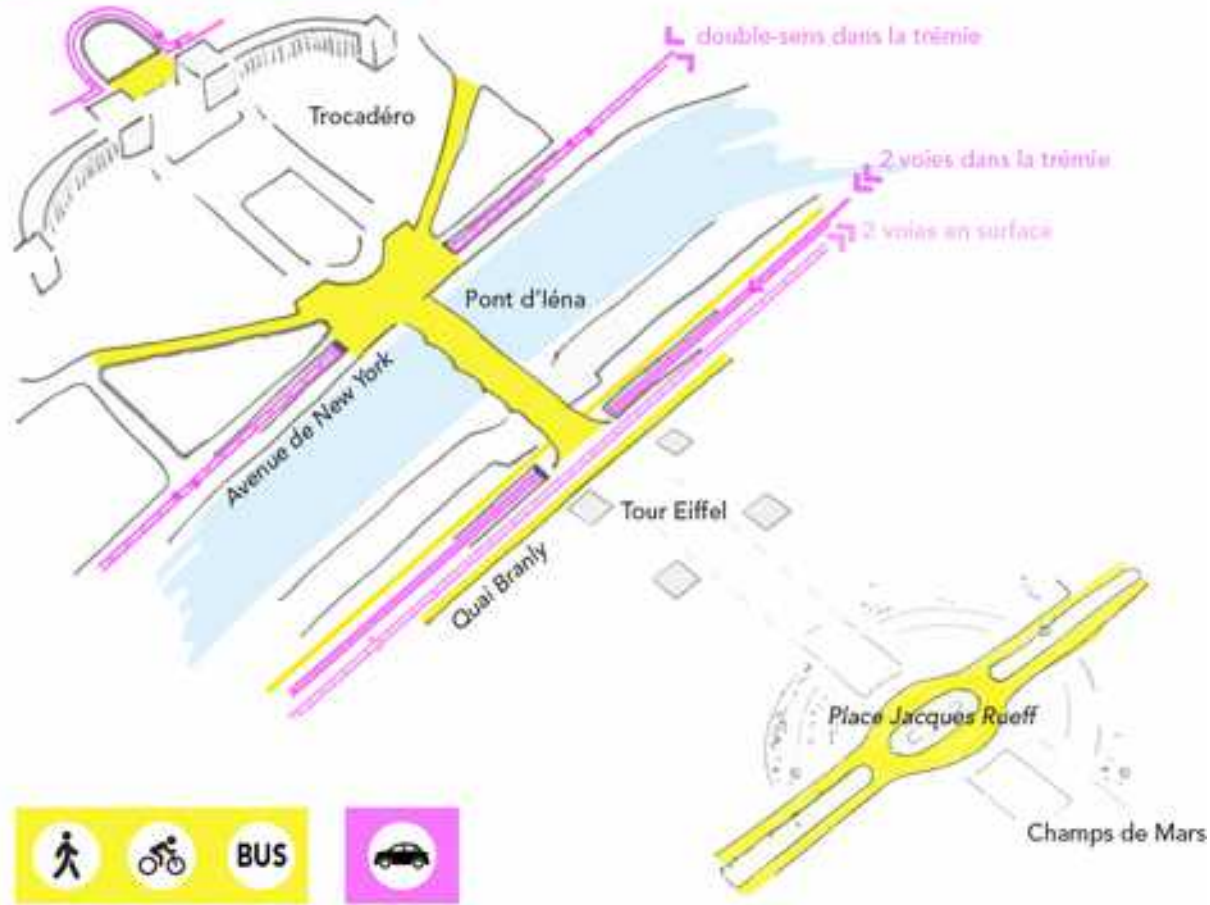
*« Sur le pont, il faut que les espaces soient bien répartis entre piétons, vélos et bus »*

# Rappel du projet lauréat



©GP + B

Nombre de voies à l'étude sur le secteur Trocadéro



## LES SUJETS LES PLUS ÉVOQUÉS

### Une attente de clarification de la gestion des autocars de tourisme

**28**  
**personnes**  
**se sont**  
**exprimées**  
**sur le sujet**

**?** Quelle **localisation du stationnement longue durée** ?  
Combien de places ? Comment équilibrer les emplacements pour  
impacter le moins possible les riverains ?

• Quelle **circulation des autocars** sur le site ?

**?** Quels emplacements pour les déposes-reposes ?

• Une demande de **réduction de ces véhicules** :

- Diminution du nombre d'autocars autorisés
- Mise en place de « parkings relais » en entrée de métropole, utilisation parking Roland Garros, ...
- Navette sur la Seine, bus électrique, ...



*« La proposition de parking av. Mandel est saugrenue et particulièrement nuisible pour les riverains »*

*« Les bus touristiques représentent une nuisance esthétique sonore et surtout écologique »*

## LES SUJETS LES PLUS ÉVOQUÉS

### Une exigence concernant la gestion, l'entretien et la sécurité du site

**14**  
**personnes**  
**se sont**  
**exprimées**  
**sur le sujet**

- ❓ Quelle(s) solution(s) de gestion et d'entretien pour garantir la **pérennité des aménagements et la cohabitation des usages** ? Un **gestionnaire unique** pour faciliter l'entretien, garantir la cohérence d'une gestion globale ?
- ⋯ Un site vaste, de nombreux usagers et de nouveaux aménagements qui suscitent des attentes en termes de maintenance : tri et collecte des déchets, nettoyage, entretien de la végétation et des allées, ...
- Une demande de **renforcement de la sécurité** sur site



*« Il pourrait y avoir un gardien, comme au Jardin des Tuileries »*

*« Je crains que les gradins ne soient difficiles à entretenir »*



# MOBILITÉ

## Favoriser les continuités cyclables

- ❗ Développer des **pistes cyclables dédiées** (pas de voies partagées vélos/bus)
- ❗ Assurer la **continuité des pistes cyclables** et l'inscription dans le REV Réseau Express Vélo
- + Installer des **parkings vélos abrités et sécurisés** aux grandes entrées du site pour les arrêts longue durée, et des **arceaux nombreux et disposés régulièrement** pour les arrêts ponctuels

**21**  
**personnes**  
**se sont**  
**exprimées**  
**sur le sujet**



« N'oubliez pas de prévoir une belle piste cyclable bi-directionnelle »

« Le quai haut réaménagé doit aussi permettre la continuité cyclable qui longe la Seine (aujourd'hui elle passe sous le tunnel), car c'est un axe structurant. »

# MOBILITÉ

## Place du Trocadéro : un dessin à affiner

- ? Des attentes concernant l'organisation des flux et la gestion des « tourner à gauche »
- ! Des craintes de reports de flux et de réduction de la fluidité
- ? Quelle place pour les **circulations cyclistes** ? (pistes, autorisation de tourner à gauche, autorisation d'emprunter le parvis, ...)
- Des doutes exprimés dans certaines contributions sur la fluidité en cas de **déviations des bus 22 et 30 : rue de Magdebourg trop étroite**

**31**  
**personnes**  
**se sont**  
**exprimées**  
**sur le sujet**



« Si l'on bloque la place du Trocadéro qui a été faite pour distribuer 7 rues comme l'Arc de Triomphe où vont se distribuer les voitures ?? »



# MOBILITÉ

## La piétonisation de l'avenue Joseph Bouvard débattue

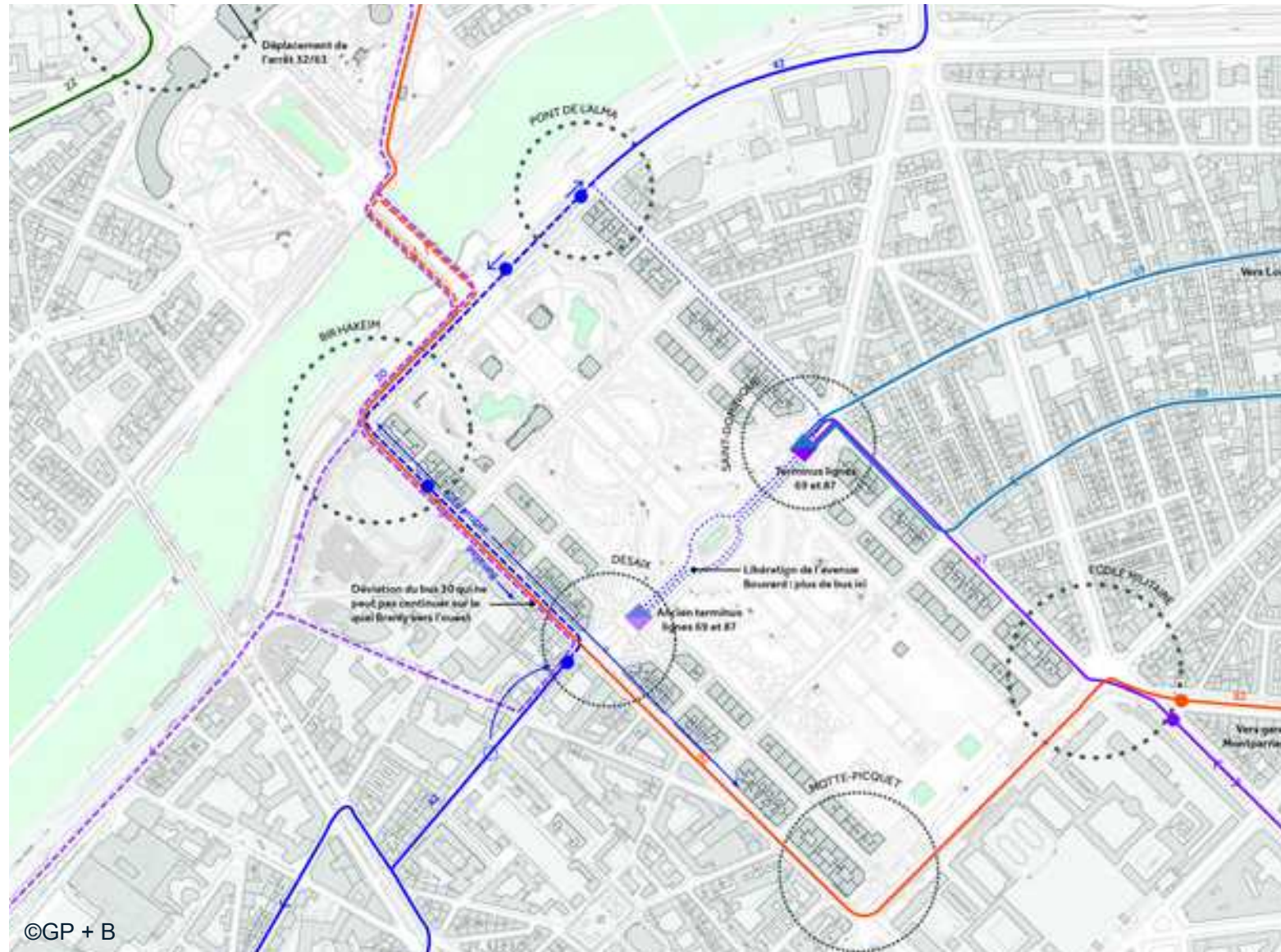
- + Une majorité de participants en faveur de la piétonisation de la place Jacques Rueff/avenue Bouvard pour **créer « un seul et grand jardin du Champ de Mars » et faciliter les usages**
- Quelques participants opposés, pour qui le déplacement du terminus des bus 69 et 86 **créé une rupture de correspondance inacceptable**



*« Si on veut créer un seul grand jardin il faut supprimer les bus »*

*« C'est un vrai problème de rompre la correspondance entre les bus »*

# Proposition envisagée par l'équipe : lignes de bus RATP // A l'étude



# MOBILITÉ

## Favoriser la fluidité et la cohabitation des usages/modes de transport

- ⋯ Prévoir des emplacements de **stationnement deux-roues motorisés**
- ⋯ Affirmer le **cheminement piéton par la rue Jean Rey**
- ⋯ **Favoriser la promenade sur la Seine** - quais hauts et bas
- + Développer les **navettes autonomes** pour faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduite et offrir un moyen de déplacement alternatif à l'échelle du site



*« Il faut absolument du stationnement pour les motos et scooters ! Nous sommes très nombreux à travailler sur site et les parkings sont déjà saturés »*

# USAGES, CONFORT ET ENVIRONNEMENT

## Nouveaux usages proposés, quelle offre pour les riverains ?

- Sentiment d'un projet « *pour les touristes plutôt que pour les riverains* », en raison de craintes concernant la circulation mais aussi des usages potentiels liés aux aménagements proposés

**> Des propositions d'aménagements et d'activités pour les habitants et usagers** : compostage, ruchers, jardins partagés, jeux pour enfants, ...

- Une attente de **modération de l'offre événementielle**



« *Le Trocadéro ne doit pas devenir un pique-nique permanent* »

# USAGES, CONFORT ET ENVIRONNEMENT

## Des usages divers et un site accueillant

- ... Accueillir une **diversité d'usages** (maintenir quelques espaces asphaltés pour le skate-board, des revêtements de sol moins poussiéreux pour permettre la course à pied, ...)
- + Un **site accessible** pour les personnes à mobilité réduite
- + Installer du **mobilier pour l'accueil et le confort** de tous les publics, notamment des bancs
- ... Favoriser le développement de la biodiversité, proposer des activités/informations sur la **nature et l'environnement**
- ! **Incompréhension et opposition au maintien de l'enceinte vitrée** (rupture de continuité visuelle et d'usage)

**X**  
**personnes**  
**se sont**  
**exprimées**  
**sur le sujet**



*« Trocadéro est un site historique pour les sports de glisse comme le skate »*

*« Il pourrait y avoir des équipements de musculation comme sur les berges de Seine »*



# SERVICES ET COMMERCES

## Une offre de commerce et de restauration qualitative et diversifiée

- +** **Améliorer et diversifier l'offre** alimentaire et de restauration rapide (boissons, snacks) : marques françaises, produits de saison, ...
- !** Ne pas «commercialiser» le site. Des personnes souhaitent qu'il n'y ait **pas trop de commerces/kiosques** (déchets, attente et encombrement)
- ...** **Signaler et valoriser l'offre existante** et en tirer parti : mieux indiquer les commerces du quartier



*« Des cafés branchés, modernes, plus sympa et moins chers. »*  
*« Il faut y mettre des produits français, on pourrait aussi avoir des choses pour le quartier comme un "Lulu dans ma rue" ou un kiosque à journaux. »*

# SERVICES ET COMMERCES

## Une offre culturelle visible et augmentée

- ☹️ **Associer les riverains à la direction artistique** grâce à un jury citoyen qui sélectionnerait les œuvres d'art
- ❗ Veiller à conserver une **architecture respectueuse du patrimoine historique** (kiosque, mobilier, ...)
- ❗ Attention à la **privatisation des lieux**, notamment sur Emile Anthoine (conserver l'offre sportive accessible)
- ☹️ **Associer les musées et services culturels pour une offre visible, accessible** : borne d'information et de billetterie ?  
Un point info de l'office de tourisme de Paris sur site ?



*« On pourrait exposer des œuvres et créer des jeux qui expliqueraient l'histoire du site »*

*« Je trouve le design des nouveaux kiosques pas vraiment dans l'esprit du site : ce n'est pas ce que le touriste vient chercher ici ! »*

# SERVICES ET COMMERCES

## Des services et commodités nombreux et fonctionnels

- ❗ Des services de bagagerie nécessaires, mais quelques contributions qui en questionnent l'emplacement
- ❗ Les kiosques **ne doivent pas entraver la fluidité** des cheminements/gestion de la foule
- + L'offre de WC proposée par le projet est satisfaisante, **demande d'ouverture nocturne**
- ⋯ Besoin important en **fontaines à eau gratuites**



*« Des fontaines type 'eau de Paris' c'est important, surtout en été, et ça pourra réduire le nombre de vendeurs à la sauvette qui vendent de l'eau ! »*

**Annexe 3**  
**Le volet compatibilité avec**  
**le PLU de Paris**

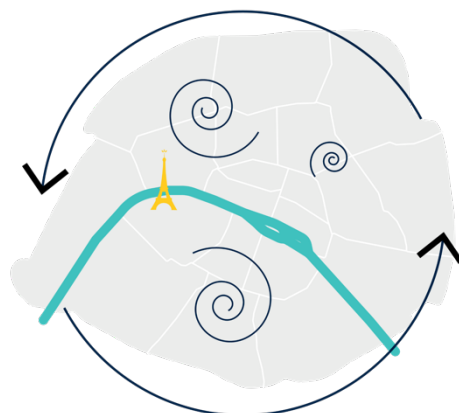
# Le Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Le Plan Local d'Urbanisme est un ensemble de documents d'urbanisme réglementaire conditionnant les aménagements d'un territoire.



**Rapport de présentation**

+



**PADD**

+

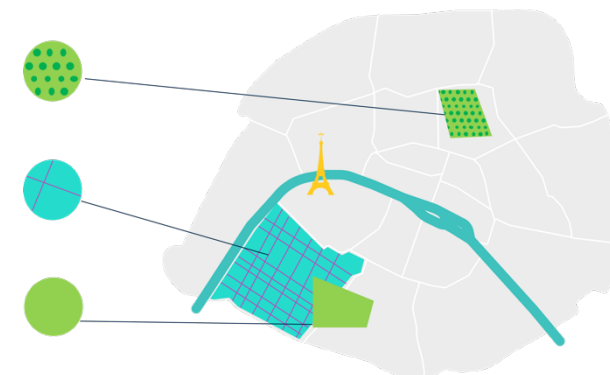
projet d'aménagement  
et de développement durable



**OAP**

orientations d'aménagement  
et de programmation

+



**Zonage et règlement**

## Mise en compatibilité du PLU

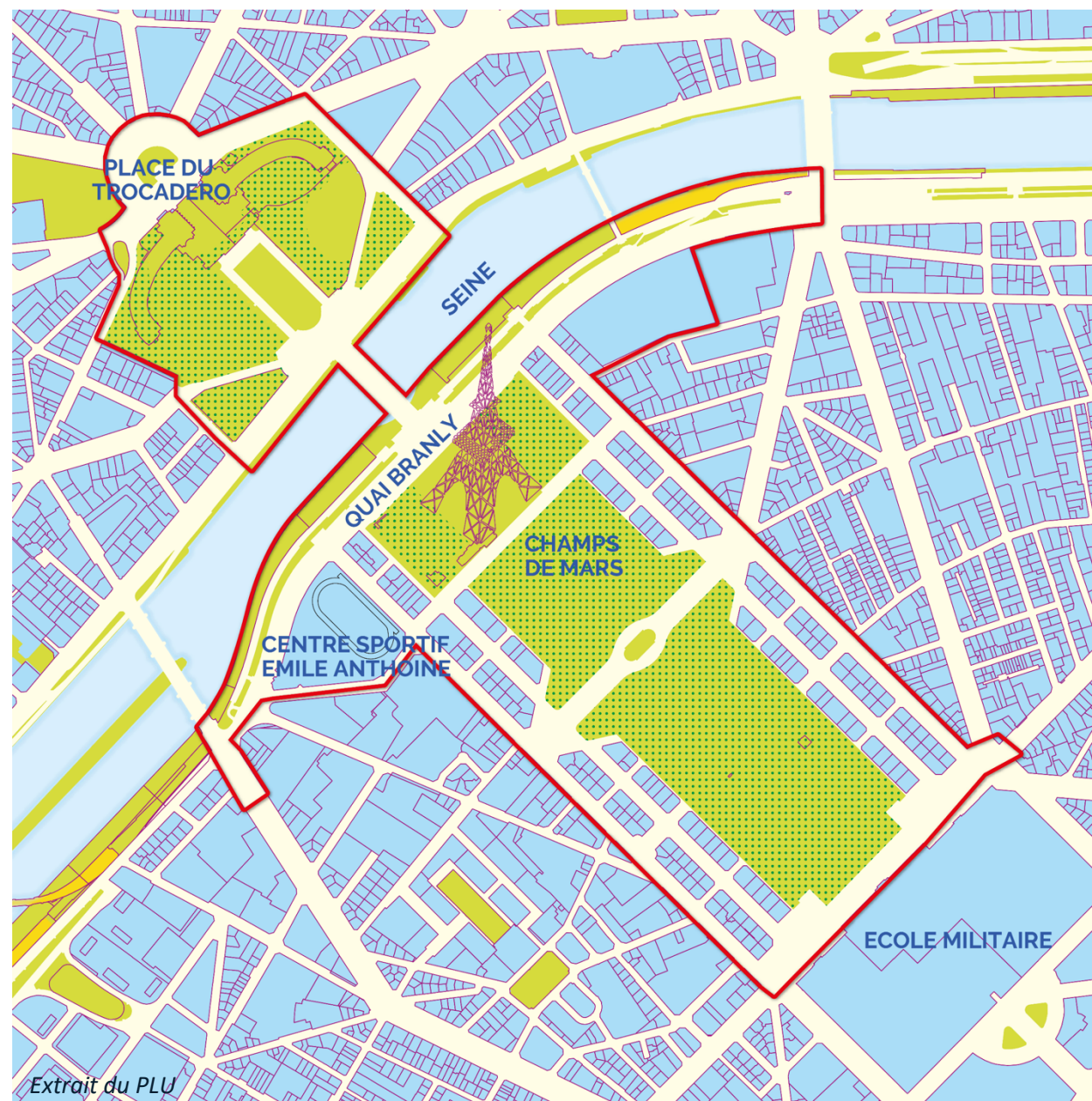
Le projet proposé est conforme aux orientations générales du PLU de la Ville :  
la mise en compatibilité ne porte que sur des dispositions localisées très circonscrites.

### Le zonage aujourd'hui

- La zone urbaine verte **UV**
- La zone urbaine générale **UG**

### La protection des espaces verts

- Les espaces boisés classés **EBC**



Extrait du PLU

## Mise en compatibilité du PLU

Les propositions d'évolution

- 1 Sur le champ de Mars et au pied de la Tour  
Intégrer les fonctions d'accueil  
et d'accompagnement des visiteurs

Kiosques, guichets d'information, toilettes,  
bagagerie, ...



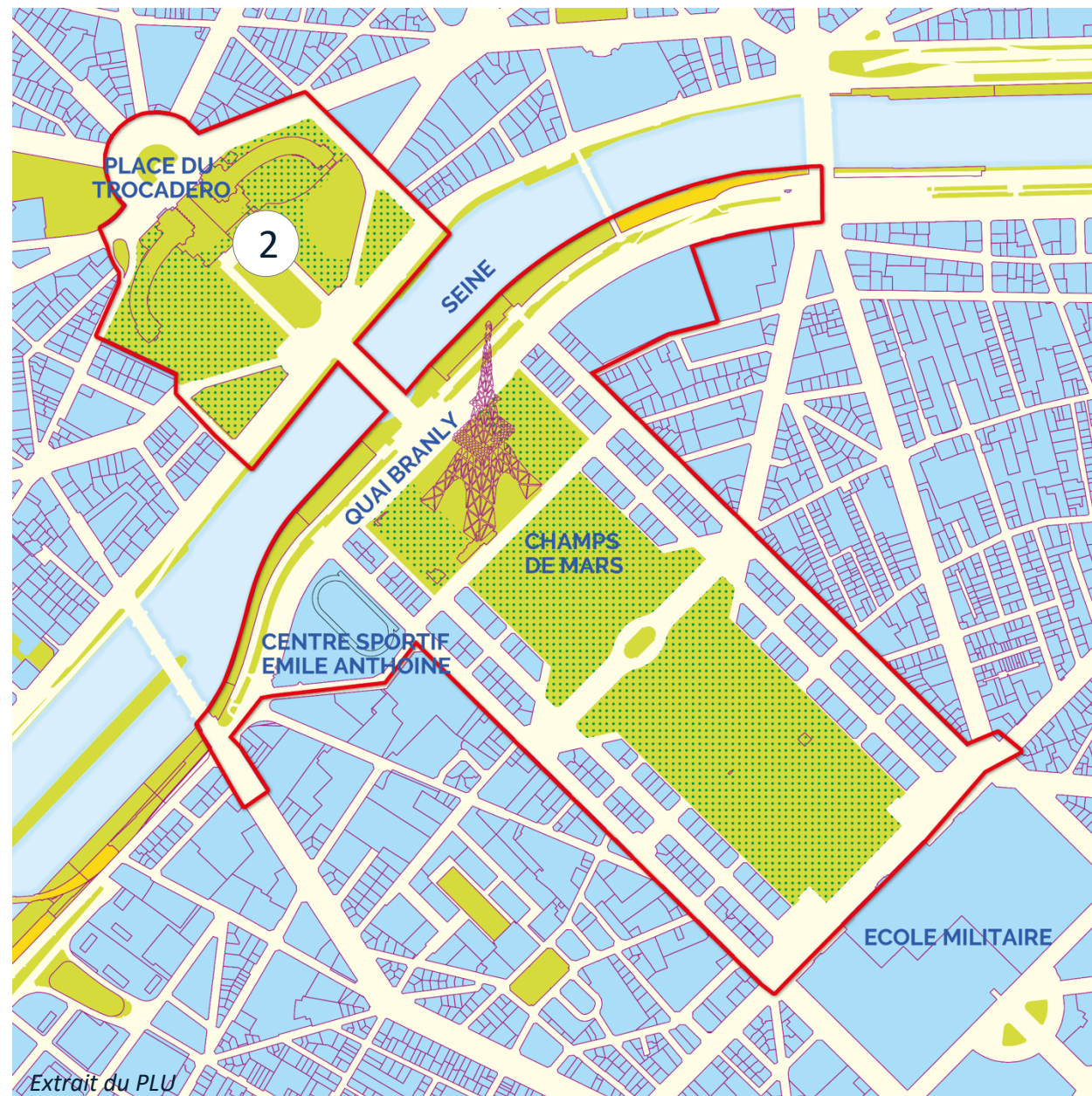
## Mise en compatibilité du PLU

Les propositions d'évolution

- 2 **Autour du Trocadéro**  
Accueillir les nouveaux usages  
en préservant la biodiversité  
et l'authenticité des aménagements

>> une nouvelle délimitation  
des EBC et de la zone UV

Guichet d'information, restauration,  
toilettes, kiosques, ...





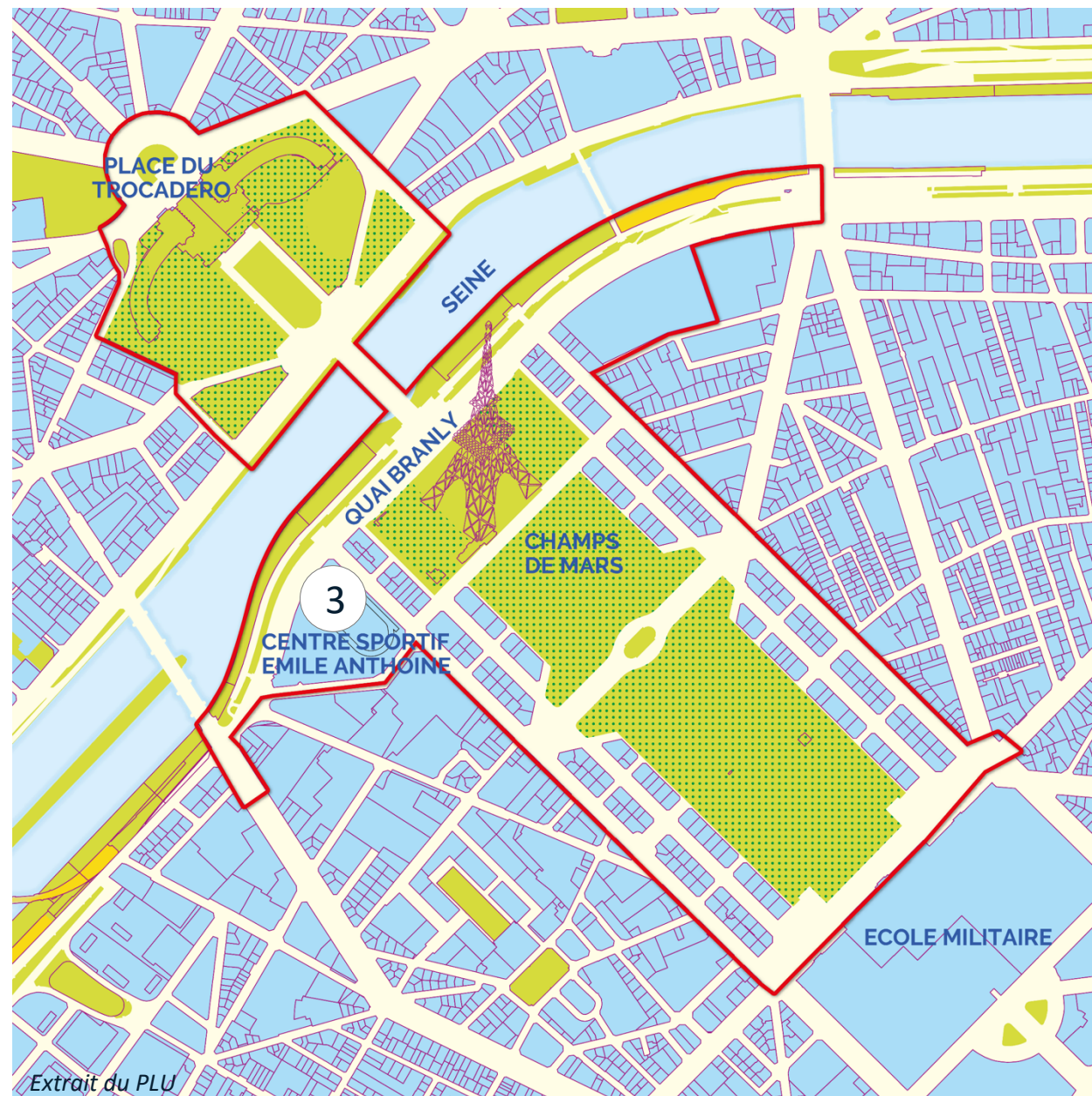
## Mise en compatibilité du PLU

### Les propositions d'évolution

- 3 Au niveau du centre sportif  
Emile Anthoine  
Faire place à la diversité des fonctions,  
préserver la dimension sportive et le  
paysage

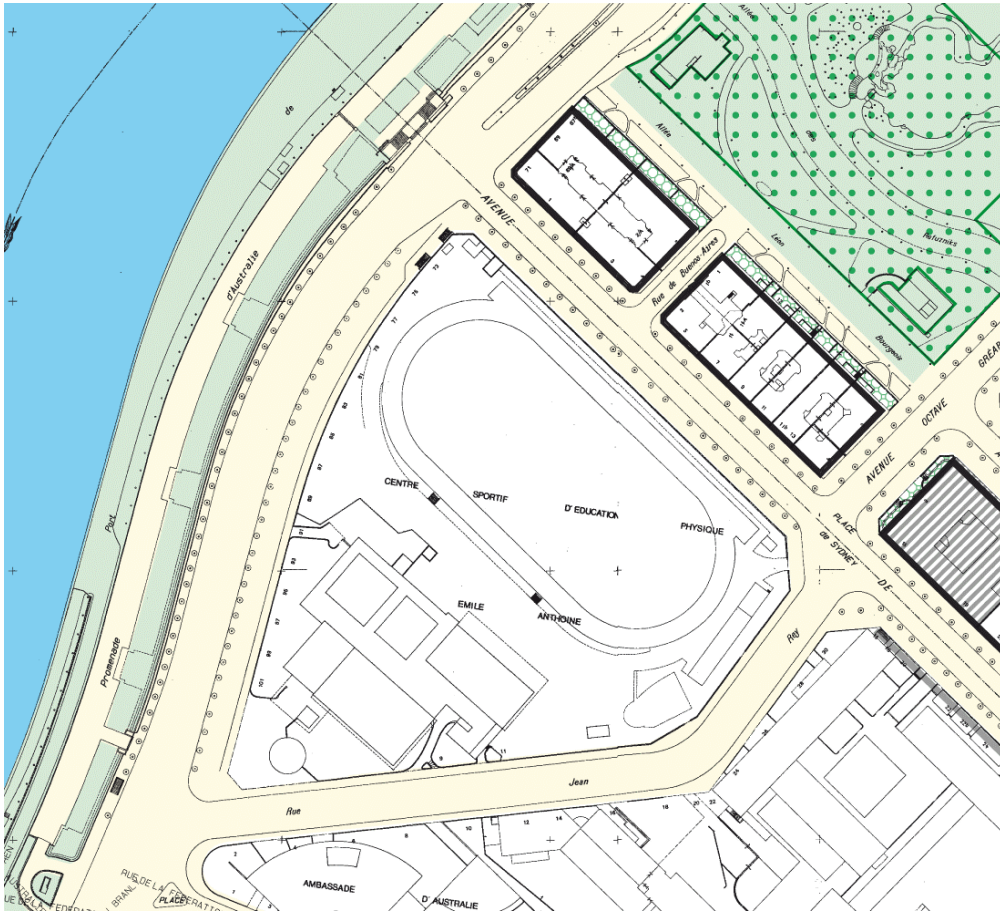
>> un nouveau zonage réglementaire

Locaux pour la SETE et les services des  
espaces verts, accueil local  
et touristique, restauration

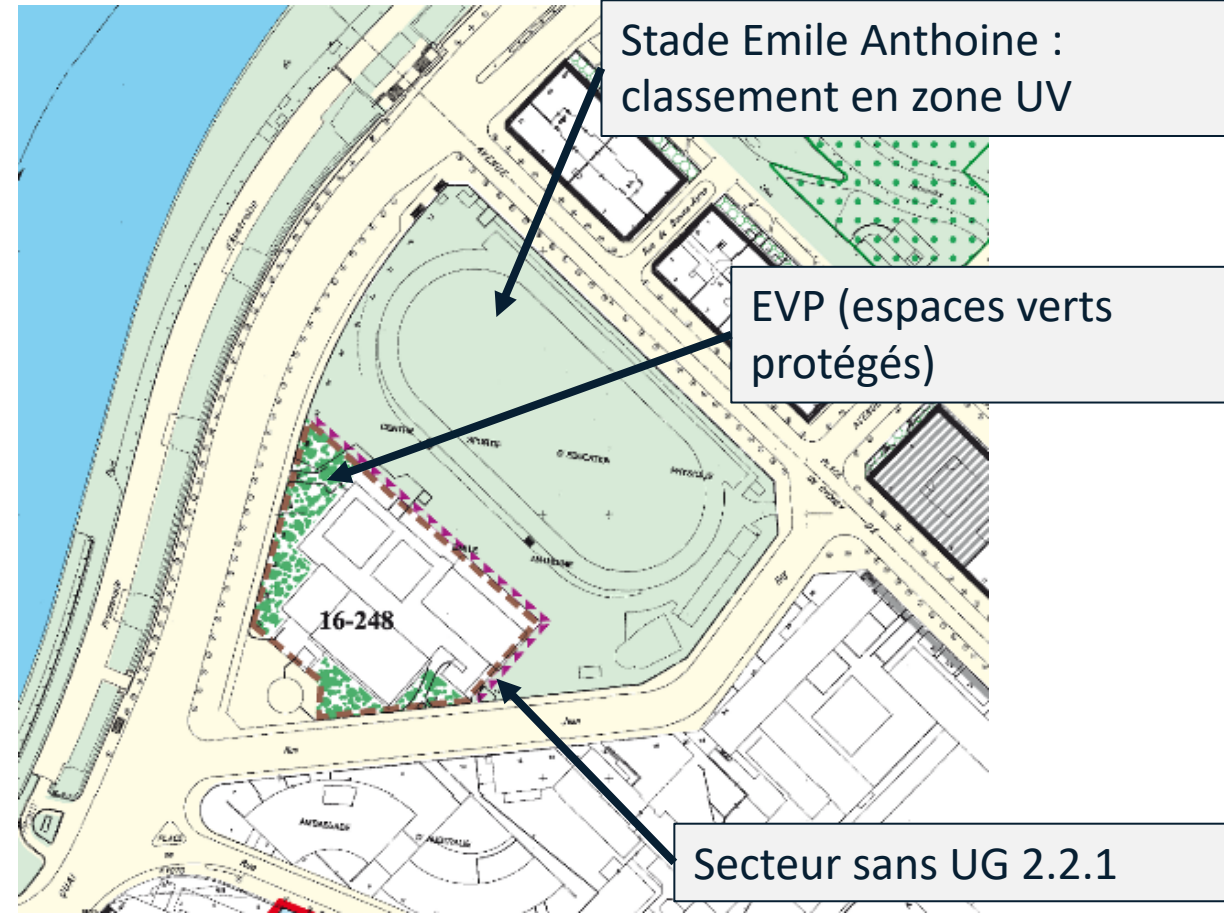


### 3 Au niveau du centre sportif Emile Anthoine

Avant



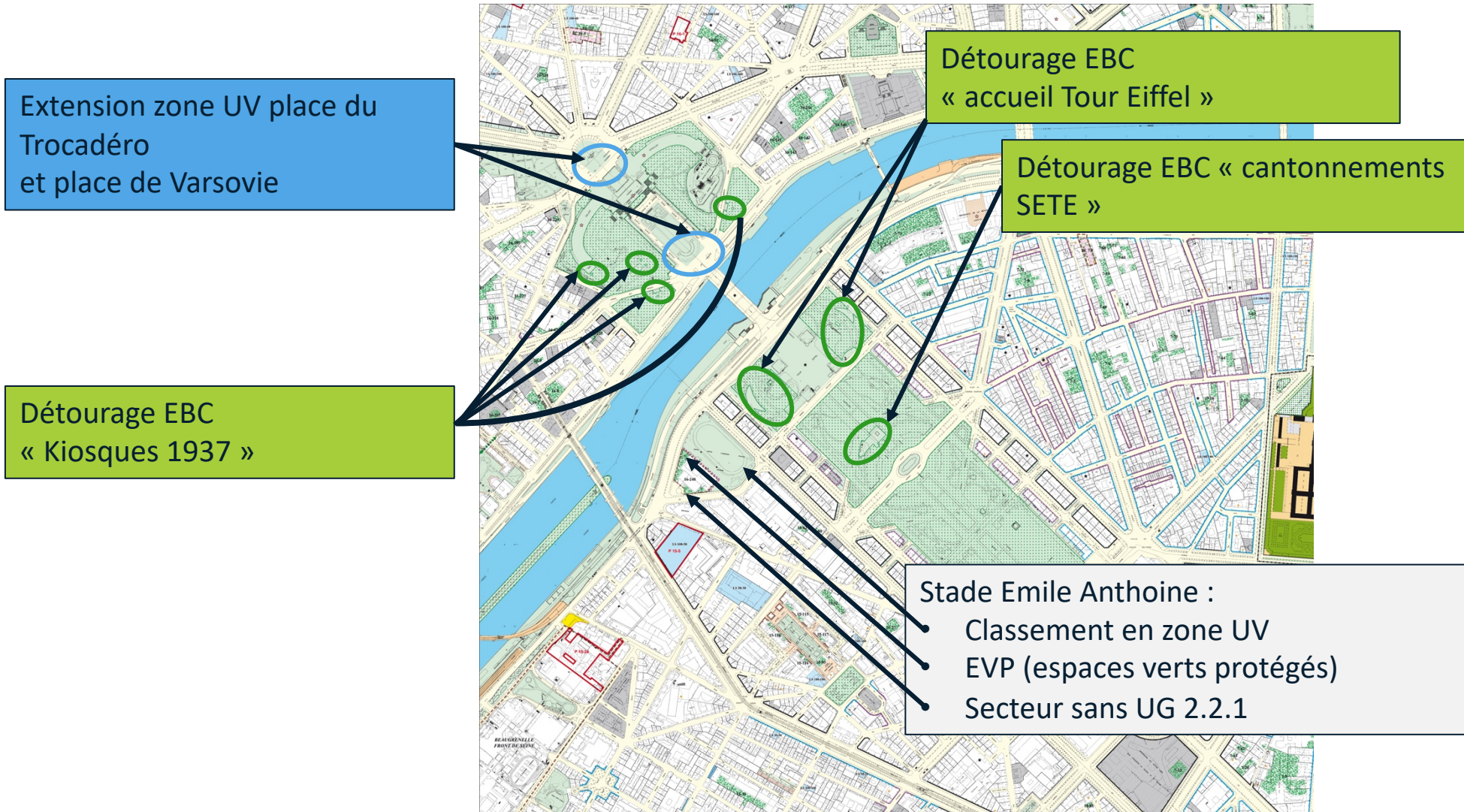
Après



## Avant mise en compatibilité

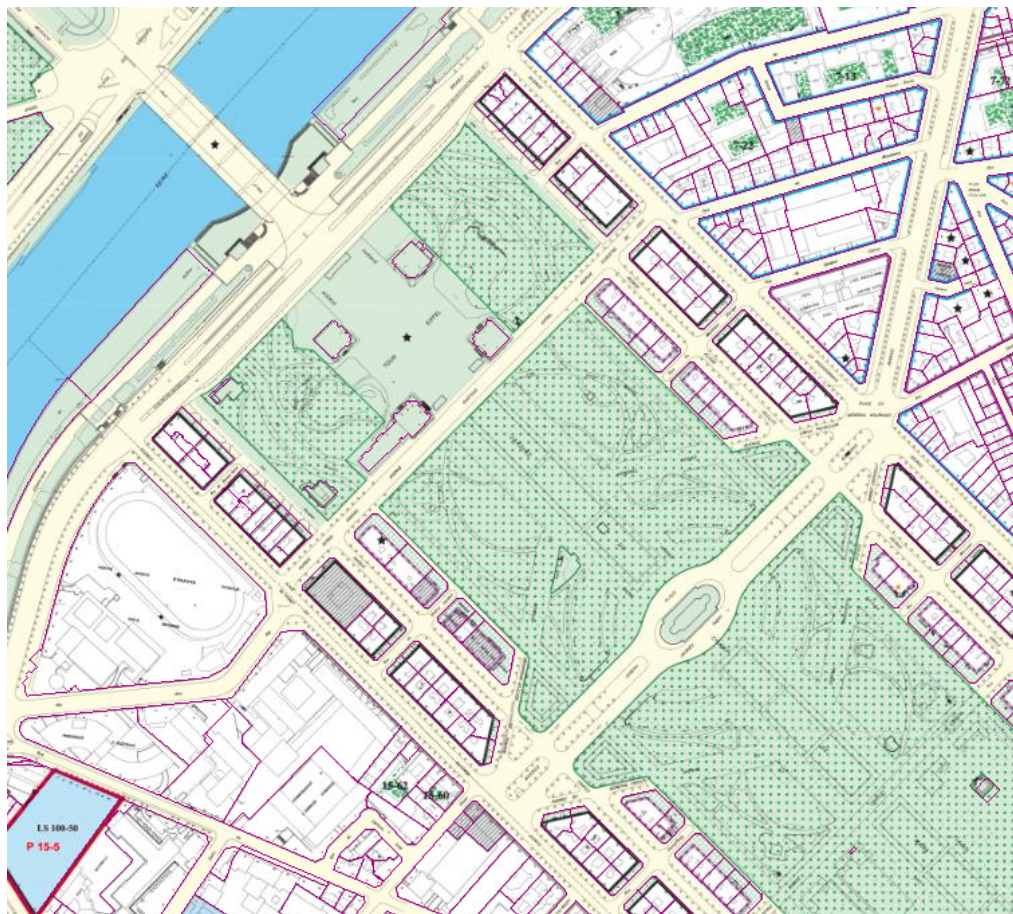


## Après mise en compatibilité

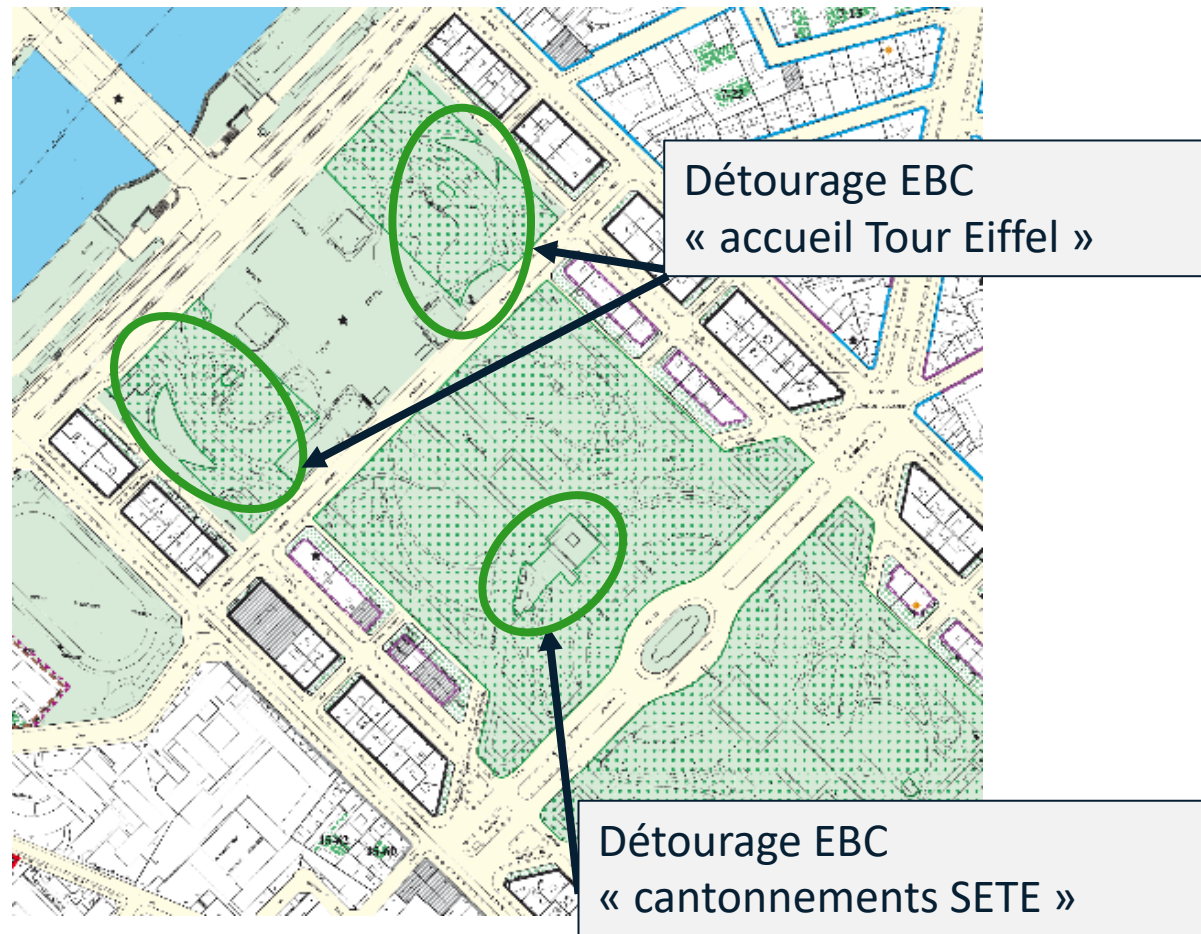


# 1) Sur le Champ-de-Mars et au pied de la Tour

Avant

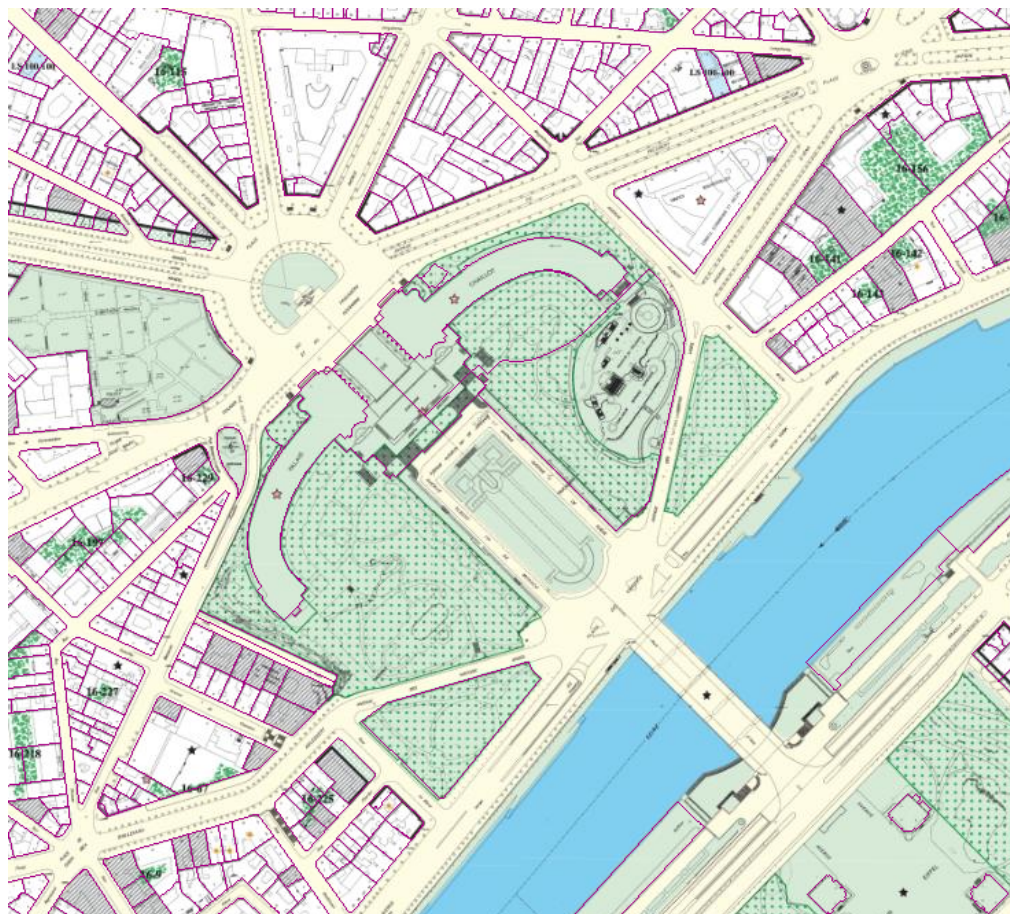


Après



## 2) Autour du Trocadéro

Avant



Après

